

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 22 juin 2021, s'est réuni à La Sucrerie sous la présidence de Madame Laurence PICARD, Maire.

Étaient présents : Laurence PICARD, Pascal FOURNIER, Sophie DELOISY, Daniel BOULVRAIS, Sarah ESMIEU, Jean BARDET, Claude LORENTER, Matthieu BRUN, Sylviane PERRIN, Eric DAMET, Mohammed MARWANE, Noua DIAB, Alain LIVACHE, Patrick ASHFORD, Michèle KIT, Bertrand POULMAIRE, Kevin CHEVRIER, Gaby SAVANNE, Milca DEL ZOTTO, Valérie MARTINAUD, Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM, Pierre MAIREY, Valentin OUSSELIN

Ont donné procuration : Christine DARRAS à Sophie DELOISY, Brigitte DOZINEL à Sarah ESMIEU, Franck RIESTER à Laurence PICARD, Sonia ROMAIN à Noua DIAB, Bastien GIBAUT à Claude LORENTER

Absents excusés : Christine DARRAS, Brigitte DOZINEL, Franck RIESTER, Sonia ROMAIN, Xavier PIERRETTE, Bastien GIBAUT

Monsieur Matthieu BRUN, secrétaire de séance.

Laurence PICARD

Merci de votre présence. Une information importante et triste en ce début de Conseil Municipal, nous avons appris la semaine dernière le décès de M. Joseph TOUITOU que les Columériens connaissaient bien. Un acteur très fidèle de la vie Columérienne qui était membre et Président du club de natation, porte drapeau du Souvenir Français. Un homme absolument délicieux qui nous a quitté la semaine dernière. Ses obsèques se dérouleront demain après-midi. Nos pensées se tournent bien sûr vers son épouse, ses enfants et tous ses proches à qui nous pensons en ce moment.

Sur table, pour passer à des choses plus agréables, on vous a fait un petit cadeau, on vous a fait déposer des petits marques-pages qui représentent la ville de Coulommiers qui sont en vente à l'Office du Tourisme. Et puis les guides :

- Mon carnet des visites guidées et des flâneries sur la Marne,
- Ma journée à Coulommiers,
- Mon petit tour en pays de Brie

Qui sont des productions de l'Epic Coulommiers Pays de Brie Tourisme, dont vous aurez l'occasion de prendre connaissance et profiter de ces animations touristiques et dossiers qui sont proposés aux touristes qui viennent nous rendre visite. Il y en a d'autres à l'agglomération qui sont sur Jouarre, la Ferté sous Jouarre plus particulièrement et sur Crécy. Des petits fascicules qui sont particulièrement bien faits et puis ce marque-page pour vos lectures estivales.

Avant de commencer l'ordre du jour, à proprement parler, de ce Conseil, je vais bien sûr me réjouir du résultats des élections départementales puisque nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre équipe municipale, dorénavant une Conseillère Départementale, en la personne de

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sophie DELOISY, qui avec son binôme Michel JOZON ont été brillamment élus hier, au 2^{ème} tour avec 61,9 % sur le canton et 69,09 % à Coulommiers. Donc, félicitations Sophie nous sommes ravis que tu puisses représenter, avec ton binôme, notre territoire, notre canton au sein de l'Assemblée Départementale où il y a beaucoup de projets encore à porter. On te souhaite le meilleur pour la suite et on peut t'applaudir. Tu as été brillamment élue !

(applaudissements)

Un mot aussi des résultats des élections Régionales, sur Coulommiers :

- La liste Jordan BARDELA : 22,47 %
- Julien BAYOU : 20,82%
- Valérie PECRESSE : 44,56%
- Laurent SAINT MARTIN : 12,15%

Voilà pour les résultats de ces élections. Personnellement je suis bien contente que ça se termine cette campagne, c'était quand même du sport ! Voilà, on passe à la suite c'est-à-dire aux dossiers communaux que ne manquerons pas de porter aussi bien au Département qu'à la Région. Pardon, M. THIERRY ?

Pascal THIERRY

A propos de ces élections, déjà on peut féliciter les élus qui se sont engagés dans ces élections départementales et régionales et puis, oui, féliciter l'heureuse élue locale. Mais doit-on vraiment se féliciter de ces scrutins électoraux quand 27% des citoyens se sont déplacés pour voter ? Et qu'ainsi notre collègue n'est élue qu'avec l'expression de moins de 2 Columériens inscrits sur 10 ! Moi, je me pose une question, doit-on penser que notre système démocratique atteint ses limites ?

Durant la campagne nous avons entendu les citoyens qui n'ont pu voter pour différentes raisons : il y a ceux qui ne savent même pas qu'ils sont inscrits sur les listes électorales, ceux qui sont blasés des affaires politiques individuelles ou collectives que les médias se plaisent à rapporter, ceux qui ne comprennent pas le jeu que mènent les partis politiques, ceux qui pensent que les mêmes cumulent tous les pouvoirs, ceux qui choisissent d'exprimer leur mécontentement en votant pour le parti de la haine. A plusieurs reprises, j'ai entendu même à Coulommiers, parlant des élus, « tous les mêmes, tous pourris ». Moi je trouve ça assez choquant. Au lendemain, d'une période électorale compliquée, je pense qu'il serait bon d'apaiser et de renouer la relation entre les citoyens et leurs institutions démocratiques. Il y a un malaise dans la société et l'abstention à ce niveau c'est pas normal. Vous êtes aux commandes de cette ville et je pense que vous devriez prendre la mesure de la situation pour que les électeurs retournent aux urnes. Voilà, ce que je voulais dire.

Laurence PICARD

Et puis, il y a ceux qui gagnent et ceux qui perdent. C'est aussi la démocratie, c'est effectivement au final, quand on a le plus de voix qu'on a gagné. Je suis comme vous désolée qu'il y ait une abstention aussi importante. Vous êtes un responsable politique aussi, nous en sommes tous conscients, maintenant, c'est pas Coulommiers qui va régler le problème. Je ne pense pas que le taux d'abstention à Coulommiers soit plus important qu'ailleurs au niveau national. C'est un sujet dont tout le monde parle actuellement, c'est un vrai sujet. Quelles seront les dispositions qui pourront être mises en place pour que les gens se déplacent et aillent voter, tout le monde doit se poser la question. Nous ne sommes peut-être pas bien équipés pour que les gens aillent bien voter, je ne sais pas ! est-ce qu'il faut le rendre obligatoire, je ne sais pas ! il y a plein de solutions qui pourraient être proposées. Ce n'est pas moi qui vais en décider localement. Je ne vais pas rendre le vote obligatoire à Coulommiers, on est bien d'accord ?

Pascal THIERRY

Mme le Maire, en tant que Maire de Coulommiers, nous sommes intervenus dans les mandatures précédentes à plusieurs reprises, pour qu'il y ait par exemple un conseil municipal des jeunes

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

parce que ça fait partie de l'apprentissage de ces jeunes, à prendre leurs responsabilités civiques. Certaines communes ont un conseil municipal des jeunes, nous, nous l'avons demandé à plusieurs reprises, vous n'avez toujours pas suivi cette voie, c'est dommage mais c'est par des actions comme celles-ci, qui sur le long terme, amèneront peut-être les citoyens à prendre conscience que voter c'est un droit mais aussi un devoir.

Laurence PICARD

Oui, enfin si seules les communes où il n'y a pas de conseil municipal des jeunes souffraient, malheureusement, de ce taux important d'absentions, on se poserait la question évidemment ! sans problème ! Mais c'est pas le cas, c'est national ! Il y a plein d'actions sans doute à mener, pas seulement au niveau de Coulommiers.

Alors, je n'avais pas tout à fait terminé avant l'intervention de M. THIERRY. Je voulais vous dire un petit mot aussi sur notre centre de vaccination.

Aujourd'hui, dans notre centre de vaccination à La Sucrerie nous comptons près de 38 000 vaccinations effectuées à ce jour et le centre met tout en œuvre pour rester ouvert tout l'été. Donc, là encore, voyez même si c'est une question sanitaire il y a des gens qui ne veulent pas se faire vacciner. Même si tout le monde pense que c'est indispensable, que c'est important et que c'est à la portée de tout le monde puisqu'il y a différents créneaux horaires, et bien il y a des gens qui ne se feront pas vacciner. On ne peut pas faire le bonheur des gens à leur place. Même si on n'est pas encore sorti d'affaire, on sent que ça reste un sujet qui n'est pas (phrase non terminée). Il n'y aurait pas de places, on comprendrait que les gens soient mécontents, là on peut se faire vacciner et les gens ne veulent pas trop se faire vacciner. On est pourtant dans une grande souplesse. Les délais entre les deux vaccinations ont été ou raccourcis ou rallongés, c'est très souple mais on sent que c'est un sujet, on est dans le creux de la vague.

Voilà, sur les quelques infos que je voulais vous donner avant qu'on passe à l'ordre du jour.

Avant le point 1, c'est l'adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2021 dernier que vous avez reçu, y a-t-il des remarques ? des corrections à faire sur ce compte-rendu que vous avez lu attentivement ?

Pas de remarques ?

Donc, je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Emilie THEBAULT

Juste, ce serait bien que les procès-verbaux qui ont déjà fait l'objet d'adoption, soient mis en ligne au plus tôt. Là, je regardais encore la semaine dernière, celui du mois de février n'était pas mis en ligne, c'est dommage.

Laurence PICARD

Je ne sais pas à quel moment ils sont mis en ligne. Bon, vous avez raison, on va vérifier.

N° 2021-DEL-032 - SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Alors le CRTE, j'en ai déjà parlé ici et à l'Agglomération. Un dispositif signé pour six ans, c'est un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales et qui s'applique aux périmètres des EPCI. Pour ce qui nous concerne c'est le périmètre de la Communauté d'Agglomération.

Il aura pour mission principale d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il a vocation à rassembler l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités, donc je le redis il ne s'agit pas d'une enveloppe d'aide financière supplémentaire mais bien une nouvelle organisation des enveloppes déjà existantes. L'ensemble des contrats signés à l'image des contrats de ville, mais aussi les programmes des différents ministères et de leurs partenaires, comme « Action Cœur de ville » ou « Petites villes de demain ». Le CRTE se substitue également au contrat de ruralité de l'agglomération, arrivé à échéance fin 2020.

Il nous faut travailler sur un projet de territoire qui sera décliné en objectifs et en actions à réaliser sur les 6 ans, autour de 4 items :

1. Urbanisme, préservation paysagère et réhabilitation de logements
2. Accès aux services et cohésion sociale
3. Mobilités et énergies renouvelables
4. Valorisation du bâti et du patrimoine existant

Alors ce CRTE constituera un document-cadre où seront recensés, dans chacune des 4 orientations, les projets susceptibles d'être accompagnés financièrement par l'Etat.

Au départ on devait signer ce contrat et son contenu en juin et l'Etat a reporté en septembre. Donc, aujourd'hui, il est proposé au Conseil municipal d'engager la démarche de réflexion avec l'Etat, aux côtés de la Communauté d'agglomération, pour la signature de ce contrat de relance et de transition écologique, à l'échelle du territoire de l'agglomération et en concertation avec l'ensemble des communes.

Est-ce que vous avez des questions sur ce dossier ?

Pascal THIERRY

Oui Mme le Maire, moi je voudrais savoir quelles actions vous mettez en face des 4 orientations qui sont décrites ?

Laurence PICARD

Alors c'est l'objet du travail qui est mené en ce moment, dans les premiers documents de travail, puisque c'est mené à l'échelle de l'agglomération, donc à l'échelle de toutes les communes de l'agglomération. Concernant Coulommiers, nous avons le sujet de la Microfolie, l'aménagement des locaux de la Banque de France, la rénovation de rues commerçantes. Ce sont les projets que l'on retrouve dans Actions Cœur de Ville. Je vous ai dit que c'est un nouvel habillage, une nouvelle enveloppe, donc on remet les actions Cœur de Ville, l'aménagement de l'Île aux Oiseaux qui est aussi une action Cœur de Ville, la mise en œuvre du transport urbain gratuit, la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain à Coulommiers pour la partie animation qui est aussi un projet Cœur de Ville, l'aménagement du Pôle Gare à Coulommiers, le développement des liaisons douces, la rénovation de la Commanderie des Templiers, déploiement d'une maison Sport-Santé, la végétalisation de la place du Marché. Concernant Coulommiers, nous avons encore le projet de développement urbain du quartier des Templiers et le déploiement du réseau de géothermie à Coulommiers. Alors, il y a des projets qui sont déjà actés avec un chiffrage précis qui peuvent faire l'objet de conventions de réalisation la première année. Les autres, comme on est sur un programme à 6 ans, donc il y a des choses qui sont posées mais pas encore affinées dans le chiffrage de la demande aux services de l'Etat. Pour l'instant et encore une fois, nous sommes dans la rédaction de cette convention, avec la finalisation avec les services de l'Etat pour une signature en septembre, avec l'agglomération.

Pascal THIERRY

Ça veut donc dire que tous les projets à partir de maintenant, que vous pourriez porter, vont rentrer dans ce cadre là ?

Laurence PICARD

Tous les projets pour lesquels nous demandons un financement « Etat ». Alors les projets pour lesquels nous demandons un financement au Département ou un financement à la Région, ils sont aussi listés pour information mais quelque fois il y a des co-financements mais ils ne rentrent pas forcément dedans. Oui c'est une simplification, entre guillemets, de la contractualisation avec l'Etat. C'est-à-dire que tout est dans la même enveloppe pour l'ensemble des communes de l'agglomération, ça n'est pas simple, je le reconnais.

Pascal THIERRY

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce n'est pas simple et encore une fois, à mon sens, c'est une perte de pouvoir pour la commune parce que maintenant tout va se négocier au niveau de l'agglomération ou en concertation avec l'agglomération.

Laurence PICARD

Non, je vous ai listé les projets qui sont portés par la Ville de Coulommiers, nous avons également les projets qui sont portés, au sens Communauté d'agglomération : la Halle des Sports, voilà, les projets qui sont Communauté d'agglomération sont dans la partie Communauté d'agglomération. Voilà, Faremoutiers a une ligne, toutes les communes peuvent avoir comme nous, la volonté d'exposer des projets d'actions sur les 6 ans à venir pour lesquels nous savons que nous solliciterons l'Etat, et c'est en dehors des projets de la Communauté d'agglomération. C'est bon ?

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020 déterminant les principes d'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE),

VU le porter à connaissance relatif aux CRTE proposé par le Préfet de Seine-et-Marne le 23 février 2021, indiquant les orientations spécifiques à déployer pour le département,

VU le porter à connaissance relatif aux CRTE proposé par la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie aux communes membres,

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie de formaliser un contrat de relance et de transition écologique à l'échelle de son territoire,

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Communauté d'agglomération, après de premiers échanges avec les services de l'Etat, de contracter ce dispositif,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Coulommiers à mettre en place ce dispositif sur sa commune, avec l'aide de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie,

PROPOSE

- d'approuver la formalisation d'un contrat de relance et de transition écologique (CRTE),
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver la formalisation d'un contrat de relance et de transition écologique (CRTE),
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 30 voix pour , 2 abstentions (Pascal THIERRY, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-033 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME "ACTION COEUR DE VILLE" POUR L'ANNÉE 2021

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Le programme « Action Cœur de Ville » que vous connaissez bien sûr puisque nous en parlons tous les ans.

Pour le financement 2021, nous vous proposons deux actions suivantes :

- l'aménagement d'un parc paysager sur l'Ile aux Oiseaux. On vous a mis une petite carte comme cette Ile aux Oiseaux n'est pas ouverte au public, n'est pas forcément accessible, on se demande un petit peu où c'est, donc on vous l'a située.
- la requalification de la rue du Docteur Arbeltier et de la Place Saint-Denis à Coulommiers.



Voilà on vous demande de nous autoriser à solliciter la subvention au taux maximum, au titre du programme « Action Cœur de Ville », pour la réalisation de ces actions.

Des questions ? des précisions ?

Coralie CHAMOIS

(Début inaudible – parle sans micro)

Si on a quelques endroits, comme ceux-là que l'on peut protéger, est-ce que ce serait pas dommageable ?

Laurence PICARD

C'est un endroit qui est protégé au PLU comme un espace « nature » donc c'est un endroit qui ne va pas avoir des équipements qui ne seraient pas légers, c'est juste une promenade dans un espace « nature » et on en est au début de la réflexion mais on a travaillé avec notamment le CAUE sur le sujet, sur la présentation du dossier. On n'a pas abouti encore. Oui ça a été présenté en commission voilà.

Coralie CHAMOIS

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Oui à laquelle je n'ai pas pu assister, j'étais au travail.

Laurence PICARD

Donc voilà, il n'y a pas de dégradations des espaces naturels à venir. Notre souci, c'est de l'offrir au public parce qu'on n'a pas énormément d'espaces verts, il y a le Parc des Capucins mais quand on regarde la ville, dans ce secteur, un espace où on peut mettre un circuit de promenade avec quelques aménagements en bois. Voilà, on est sur ce type d'aménagement qui n'est pas encore finalisé mais pour lequel on sollicite des financements, pour voir jusqu'où on peut aller, il faut une passerelle. Voilà, juste un aménagement très simple parce que c'est un espace protégé au titre du PLU si ça peut vous rassurer.

Coralie CHAMOIS

Mais un avis d'asso me rassurerait encore davantage, je vous l'avoue.

Laurence PICARD

Ah oui, moi pas forcément mais il sera peut-être nécessaire de le prendre.

Pascal THIERRY

Oui, moi je trouve dommage que ce point soit pas présenté en deux sujets parce qu'il y a l'Île aux Oiseaux puis l'aménagement de rue. Déjà l'espace urbain, moi j'aurais voté favorablement à ce qu'on aménage la rue Arbeltier, place Saint Denis je suis tout à fait d'accord. Par contre, par rapport à l'Île aux Oiseaux, vous essayez de nous rassurer mais tant qu'on n'a pas d'études de la faune et la flore moi, je vous demande le rapport faune-flore pour être sûr qu'il n'y a pas là, des espèces, voire des plantes intéressantes. J'ai vu dans le point suivant que l'on parle de tourisme, on parle d'éclairage intelligent, donc on imagine bien que quelque part on va entrer sur cette île aux oiseaux et donc avant d'y entrer (interrompu)

Laurence PICARD

On est bien d'accord que ce n'est pas une réserve ornithologique l'Île aux Oiseaux ?

Pascal THIERRY

Moi, je ne sais pas ?

Laurence PICARD

Moi, je vous le dis, je LE pense mais on prendra toutes les précautions pour ne déranger personne. Ne vous inquiétez pas, on n'a pas l'intention de bétonner cet espace, juste l'intention de l'ouvrir aux Columériens, d'en faire une promenade. Franchement, ça me paraît être une bonne idée.

Pascal THIERRY

Si c'est de la promenade mais Mme PICARD tant que vous ne mettez pas un rapport d'études faune-flore, je ne sais pas si c'est un milieu intéressant ou non. En tout cas, si ce milieu est intéressant ça veut pas dire non plus qu'on ne peut pas organiser des promenades mais on les organisera de manière différente avec des gens qui savent mettre en relief les richesses des oiseaux, des fleurs et c'est une visite totalement différente que celle d'un chemin libre qui traverse un espace où les promeneurs vont piétiner, on parle d'élaguer certains arbres, je pense que dans un milieu écologique on élague pas les arbres n'importe comment ! Il y a même des arbres en décomposition qui permettent à la faune de vivre. On est là dans un petit poumon du centre ville (interrompu)

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous arrête parce que régulièrement vous nous dites, avez-vous demandé l'avis du CAUE ?(Conseils Architecture Urbanisme Environnement), ça a été fait. Le CAUE nous aide, propose des choses.

Pascal THIERRY

Le CAUE conseille ! Madame et ne fait pas les études.

Laurence PICARD

Oui, c'est ce que je viens de dire. Le CAUE nous conseille, nous propose des scénarii différents donc vous devriez être déjà rassuré qu'au tout début de cette opération nous aillions pris soin de nous faire accompagner par des professionnels pour respecter l'environnement, les arbres, la nature, donc voilà je vous rassure, ne paniquez pas !

Pascal THIERRY

Je ne panique pas, je vous demande simplement le rapport.

Laurence PICARD

L'avenir nous le dira si nous avons besoin d'avoir un rapport. Pour l'instant nous n'en sommes pas là ! Nous demandons pour l'instant à l'Etat d'avoir des subventions pour savoir si ce sera réalisable et si nous allons le faire. Voilà, chaque chose en son temps ! Pas de panique.

Pascal THIERRY

Il faut faire les choses bien et aller jusqu'au bout.

Laurence PICARD

On fait les choses bien, ne vous inquiétez pas.

Est-ce qu'il y a des remarques encore ?

On vote.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Instruction du gouvernement du 10 janvier 2018 relative au lancement du programme « Action Cœur de Ville » et à l'identification des villes éligibles et des premières orientations de mise en œuvre,

VU la liste des 222 communes bénéficiaires annexée à cette instruction parmi lesquelles figure la ville de Coulommiers,

VU la délibération n° 2018-DEL-074 de la Ville de Coulommiers autorisant la signature de la convention-cadre pluriannuelle établie dans le cadre de ce programme ainsi que la délibération n°2020-DEL-003 du 3 février 2020 relative à la signature de l'avenant complémentaire,

VU la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » associant la commune de Coulommiers, les services de l'État, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat et tous les partenaires financeurs associés, signée le 24 octobre 2018,

CONSIDÉRANT la volonté affirmée par la municipalité de poursuivre son projet de redynamisation urbaine et commerciale,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la possibilité pour la commune de bénéficier d'un accompagnement au déploiement d'un programme d'actions pluriannuel, s'appuyant sur un projet de territoire, en lien étroit avec la Communauté d'agglomération,

CONSIDÉRANT que les actions suivantes, inscrites pour l'année 2021 :

- Aménagement d'un parc paysager sur l'Île aux Oiseaux
 - Requalification de la rue du Docteur Arbeltier et de la Place Saint-Denis à Coulommiers.
- peuvent bénéficier, à ce titre, d'une subvention de l'Etat sur des fonds DSIL,

PROPOSE

- de solliciter une subvention, au titre du programme « Action Cœur de Ville », pour les actions proposées en 2021,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de solliciter une subvention, au titre du programme « Action Cœur de Ville », pour les actions proposées en 2021,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 27 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-034 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN VERT D'ÎLE-DE-FRANCE-SOUTIEN À LA CRÉATION ET À L'AMÉLIORATION D'ESPACES VERTS

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Toujours concernant l'Île aux Oiseaux, la Ville de Coulommiers souhaite aménager ce site en un parc paysager en requalifiant cet endroit actuellement méconnu et classé en zone naturelle. Cette opération d'aménagement offrirait un nouvel espace de promenade aux habitants ainsi qu'aux touristes au cœur d'un cadre paysager valorisé.

Ce site pourra également être intégré aux parcours touristiques qui seront déployés en centre-ville. La programmation envisagée sur cet espace doit venir s'inscrire en effet en complémentarité avec l'offre proposée dans d'autres espaces paysagers au sein de l'Opération de Revalorisation du Territoire, notamment le Parc des Capucins.

L'opération d'aménagement comportera plusieurs phases :

- une phase d'égouttage et de nettoyage des espèces arborées actuellement présentes sur la parcelle ;
- une phase d'études topographique et géotechnique ;
- une phase d'aménagement avec :
 - la mise en place d'une passerelle de 20 m permettant le franchissement de la rivière
 - la réalisation d'un cheminement stabilisé sur 180 ml sur l'ensemble de la parcelle,
 - la mise en place d'un éclairage intelligent.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le projet de la Ville de Coulommiers peut faire l'objet d'un soutien financier auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du Plan vert d'Ile-de-France - Soutien à la création et à l'amélioration d'espaces verts.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver la réalisation de ce projet et de solliciter un accompagnement, au taux le plus élevé, auprès de la Région Ile-de-France, sachant que la Région saura nous guider aussi dans les études nécessaires à réaliser pour que cet équipement se fasse dans les meilleures conditions possibles, puisqu'il s'agit du Plan Vert d'Ile de France.

Y a-t-il des questions ?

Pascal THIERRY

Juste pour enchaîner, une zone naturelle, il y a des terres agricoles qui sont en zone naturelle, ça veut pas dire que les terres agricoles sont des endroits où la biodiversité est riche. Donc quand vous parlez de zone naturelle, là encore, c'est à prendre avec précaution.

Laurence PICARD

Alors vous l'appelleriez comment ?

Pascal THIERRY

Ah mais moi je l'appelle pas, je vous dis simplement « zone naturelle » c'est l'inscription au PLU, dans le zonage du PLU et une zone agricole est aussi en « zone naturelle »

Laurence PICARD

Non, c'est une zone A ! c'est pas une zone N, une zone agricole.

Pascal THIERRY

Mme PICARD, montrez-nous qu'il n'y a aucune richesse faunistique, floristique et ensuite on sera d'accord avec vous.

Laurence PICARD

Ça viendra en son temps, si nécessaire.

Ibrahim M'BAMA

Je ne vais pas forcément être très long, peut-être que là où voudrait en venir M. THIERRY, en tout cas moi où je voudrais en venir, c'est que voilà, effectivement, c'est un espace naturel, il y a des espèces dessus, elles n'ont pas forcément vocation à être dérangées. J'ai travaillé dans une île de loisirs donc je vois un petit peu quel peut être le sujet. Concrètement, moi-même j'ai réfléchi avec des associations environnementales sur des sujets de mise en valeur de la biodiversité et forcément aussi ce qu'elles nous disaient c'est qu'il y avait des endroits aussi auxquels il ne fallait pas toucher. Et donc, là aussi, où on a envie d'être rassurés c'est qu'il faudra bien prendre toutes les précautions nécessaires pour s'assurer que les nuisances qui vont arriver sur ce site naturel, il va forcément en avoir ! Voilà on part d'un endroit où personne ne passe et on va faire passer des gens dessus, voilà j'ai envie de dire de manière très simple le moindre insecte qui avait l'habitude de ne pas être dérangé, la moindre plante qui avait l'habitude de ne pas être piétinée, le moindre oiseau qui avait l'habitude de faire son nids et ne pas forcément avoir des nuisances (interrompu)

Laurence PICARD

Oui oui, je crois qu'on a compris, maintenant moi, je vous réponds que pour connaître un peu les contraintes qui accompagnent les financements de la Région sur ce genre de sujet, ils ne manqueront pas de nous faire savoir quelles sont les précautions à prendre pour avancer sur ce sujet. Moi, je suis totalement à l'aise avec ça. Voilà, je ne vais pas passer la tondeuse dans l'Ile aux Oiseaux ! Pascal FOURNIER voudrait parler.

Pascal FOURNIER

Clairement on est aujourd'hui au début de ce projet sur l'Ile aux Oiseaux pour lequel nous demanderons des financements et pour lequel effectivement nous nous sommes rapprochés du CAUE et vraisemblablement nous allons continuer de travailler avec des cabinets spécialisés. Déjà, émerge autour de ce projet, qu'on va avoir vraisemblablement une loi sur l'eau autour de l'aménagement, ne serait-ce

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

que pour poser la passerelle. Déjà, nous savons que les berges ne pourraient pas faire l'objet de réhabilitation mais au contraire bénéficier, entre le chemin qu'on va construire, le cheminement naturel qu'on va construire sans ajouter de matériaux qui soient destructifs et qui ne constituent pas des matériaux compatibles avec le milieu pour constituer cette île. Il y aura effectivement une étude conduite, les berges seront préservées et bien entendu, je suis bien persuadé qu'il y aura une étude flore et faune puisque nous les avons conduits ce type d'études à chaque fois que nous avons mené un projet en milieux humides. A savoir sur la construction de l'UTEP, mais aussi sur les autres constructions que nous faisons, par exemple la salle multi-sports qui est située près du gymnase des Templiers. Je ne vois pas pourquoi ce projet échapperait à ce type d'études. C'était pas lieu d'en faire un sujet, ce sera conduit comme ça doit être fait.

Laurence PICARD

Merci Pascal. Mme THEBAULT ?

Emilie THEBAULT

Oui, justement dans ce projet-là, apparemment ce serait de base un budget participatif, à quel moment ça interviendra et comment ça se concrétisera ?

Laurence PICARD

Non, on n'a pas parlé de budget participatif là ? dans la délibération ?

Emilie THEBAULT

Je ne sais pas dans votre programme vous mettez (interrompue)

Laurence PICARD

Non, mais je parle de la délibération. La délibération ne parle pas de budget participatif, pour l'instant, on est sur l'étude pour voir où on en est, comment ça va pouvoir se faire. Il n'y a pas de budget participatif, voilà.

Emilie THEBAULT

Mais je parle du projet, à quel moment il y aura un budget participatif ?

Laurence PICARD

Non, il n'y a pas de budget participatif sur ce projet-là.
Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations n° CR 2017-50 du 10 mars 2017, n° CR 2017-119 du 7 juillet 2017, n° CP 2018-10 du 24 janvier 2018, n° CP 2021-053 du 21 janvier 2021 relatives à l'évolution du règlement d'intervention pour la mise en œuvre du Plan Vert en Île-de-France,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Coulommiers d'aménager le site dit « Ile aux Oiseaux », au cœur du centre-ville, classé en zone naturelle, en un parc paysager,

CONSIDÉRANT le soutien financier que peut apporter la Région Ile-de-France, via le dispositif de soutien à la création et à l'amélioration d'espaces verts, à la réalisation de ce projet,

PROPOSE

- d'approuver le projet d'aménagement de l'Ile aux Oiseaux en un parc paysager,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, au titre du dispositif de soutien à la création et à l'amélioration d'espaces verts, dans le cadre du Plan Vert, une subvention au taux le plus élevé, pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

DÉCIDE

- d'approuver le projet d'aménagement de l'Ile aux Oiseaux en un parc paysager,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, au titre du dispositif de soutien à la création et à l'amélioration d'espaces verts, dans le cadre du Plan Vert, une subvention au taux le plus élevé, pour la réalisation de ce projet.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 27 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-035 - TRANSFERT DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE LA PARCELLE BD 153 DANS LE CADRE DU PERMIS SAINTE MARGUERITE

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Globalement, nous avons autorisé la cession à l'OPH d'une parcelle de terrain issue de la division de la parcelle cadastrée BD 60.

Il y a eu un permis d'aménager le 5 septembre 2017, sur l'ensemble de la parcelle, vous voyez où ça se situe ? puisque notamment ça comprend la construction du nouveau centre de secours qui est réalisé et derrière l'aménagement de logements par l'OPH.

Sur la partie logement, il a été cédé deux parcelles cadastrées BD 153 et BD 154 d'une surface de 6 736 m²,



Il est proposé au Conseil Municipal à l'achèvement des travaux, d'accepter la rétrocession dans le domaine communal de la Parcelle BD 153 d'une surface de 1346 m².

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Est-ce qu'il y a des questions ?

Pascal THIERRY

Oui je voudrais dire tout simplement, je ne suis pas contre le fait que l'on reprenne dans le domaine communal cette voirie mais faire du logement social à cet endroit précis, moi je trouve ça un peu dommage parce qu'on est loin de toutes les commodités quand on est à Pontmoulin et les gens qui sont dans le logement social sont des gens plutôt modestes donc ils vont encore devoir prendre la voiture pour aller trouver les transports, la gare, les commerces. Je trouve qu'il y avait d'autres endroits dans Coulommiers, un peu plus centraux, que de mettre du logement à Pontmoulin, surtout du logement social. Moi, je suis plutôt favorable au logement social mais pas n'importe où.

Laurence PICARD

En tout cas, ça permettra là d'avoir des logements sociaux avec jardins, avec balcons. C'est un beau projet de 32 logements. C'est un choix personnel de votre part, mais je pense que c'est pas forcément une difficulté parce que ce sera un bel équipement (interrompue)

Pascal THIERRY

Et alors je voulais en profiter, je vois que le sujet est avancé, je voulais savoir si ce projet était une maîtrise d'ouvrages directe l'Office de l'Habitat ou si c'est un achat en VEFA à un promoteur ?

Laurence PICARD

Non, c'est direct OPH.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme le Maire,

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018-DEL-18 du 26 mars 2018 portant cession de parcelles à l'OPH dans le cadre de la construction de logements

CONSIDÉRANT qu'à l'achèvement des travaux, il a été convenu que la parcelle BD 153 soit rétrocédée dans le domaine communal

Il est proposé au conseil municipal

- D'accepter la rétrocession dans le domaine communal de la Parcelle BD 153 d'une surface de 1346M2
- D'autoriser le maire à signer les actes nécessaires à cette rétrocession chez Me GRAELING Notaire à Coulommiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'accepter la rétrocession dans le domaine communal de la Parcelle BD 153 d'une surface de 1346M2
- D'autoriser le maire ou le 1^{er} adjoint à signer les actes nécessaires à cette rétrocession chez Me GRAELING Notaire à Coulommiers.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-036 - PROCEDURE DE DESAFFECTATION / DECLASSEMENT D'ESPACE PUBLIC- BR 138

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Dans notre le PLU approuvé en février 2020, une orientation d'aménagement et programmation intitulée « Place Ile de France » a pour objectif d'assurer une reconversion qualitative du quartier, vous savez tous que c'est à Vaux, tout en maintenant une offre commerciale de proximité, en encadrant son urbanisation.

Le foncier du périmètre dévolu à cette opération appartient en grande partie au domaine communal (privé et public confondus). Afin de mener à bien cette opération de requalification urbaine, une réorganisation de l'assiette foncière au droit du projet est à mettre en œuvre, en y intégrant une partie du foncier communal.

Pour permettre la requalification de cet îlot, la collectivité doit s'assurer de la nature des biens relevant du domaine public et celle relevant du domaine privé dans le périmètre défini de l'opération. Cette identification doit permettre de procéder au déclassement des biens relevant du domaine public, pour l'intégrer à l'issue de la procédure au domaine privé, permettant par la suite son aliénation.

Concernant le parking, la voirie et ses dépendances et accessoires, conformément aux articles L141-3 et suivants et R141-4 et suivants du Code de la Voirie routière, L318-3 du Code de l'urbanisme, il convient de diligenter une procédure d'enquête publique dès lors qu'il sera constaté que ces derniers ne sont plus affectés aux besoins de la circulation, aux stationnements et sont fermés à l'usage public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de recourir à la procédure de désaffectation et de déclassement des biens sus-désignés relevant du domaine public communal en vue de les faire entrer dans le domaine privé communal.

Après délibération du Conseil Municipal seul le Maire sera compétent pour ouvrir une enquête publique préalable qui se déroulera selon les modalités prévues aux articles sus énoncés ; Ainsi le Conseil Municipal prend acte qu'un arrêté sera pris en vue de la mise en œuvre de la procédure. Il aura été, au préalable, organisé et constaté la désaffectation des dites parcelles.

A l'issue de cette enquête la décision de déclassement sera prise par une nouvelle délibération du Conseil municipal. Vous avez dans la délibération une présentation du programme qui s'inscrit dans ce secteur de Vaux, le quartier de la place Ile de France avec le réaménagement de la place, la création de logements et commerces en pied d'immeubles, réaménagement des parkings et des voiries et des réseaux et la création d'une ligne 12 de la rue Robert Elvert jusqu'aux équipements publics, écoles, structures petite enfance et gymnases.

Des questions sur ce projet ?

Pascal THIERRY

Oui vous nous dites que le projet immobilier concerne 17 000 m² alors que la commune n'en possède que 4 000 donc je voudrais savoir qui sont les autres propriétaires sur les 13 000 m².

Laurence PICARD

Le propriétaire du centre commercial, c'est pas la Ville !

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal THIERRY

Oui je me doute puisque la Ville n'en possède que 4 000 m².

Laurence PICARD

Donc, je vous réponds, c'est le propriétaire du centre commercial, le reste.

Pascal THIERRY

Et en commission, vous nous aviez parlé du groupe Carrefour c'est ça ?

Laurence PICARD

Ça c'est pour l'ancien emplacement de la station-service, le petit triangle qui est sur le parking, c'est un autre propriétaire.

Pascal THIERRY

Donc il faut qu'on aille au cadastre pour savoir qui est cet autre propriétaire ?

Laurence PICARD

Carrefour, vous venez de le dire !

Pascal THIERRY

Ah c'est Carrefour ! merci Madame.

Laurence PICARD

C'est la Foncière Masséna qui est, vous parlez de quoi ? du triangle de la station-service ?

Pascal THIERRY

Non, je voulais savoir qui sera le promoteur du projet ?

Laurence PICARD

Quelqu'un a déposé un permis de construire, il est en instruction donc pour l'instant ce n'est pas encore un permis qui est public puisqu'en instruction. Il y a 5 mois d'instruction minimum.

Pascal THIERRY

Et alors, je voulais signaler que lors de la commission urbanisme du 14 juin, vous nous aviez montré quelques perspectives, un plan avec les parcelles mais là on ne les retrouve pas dans le dossier soumis au Conseil.

Laurence PICARD

Alors, en ce qui concerne la majorité, le dossier a été présenté comme vous avez pu l'avoir, vous m'avez demandé le Powerpoint pour le passer à vos collègues donc je vous l'ai adressé. Donc, je pense que tout le monde a eu l'information.

Pascal THIERRY

Oui mais je pense que ça aurait été bien de l'avoir aussi ici.

Laurence PICARD

Bon voilà, tout le monde a eu l'info donc où est le problème.

Pascal THIERRY

Le problème, ces documents nous on les a vus mais je pense que les Columériens aussi doivent les voir.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Mais ça c'est autre chose ! Le permis de construire pour l'instant il est en instruction ! Ce sont des documents qui restent pour information juste dans le cadre de nos échanges et de la commission urbanisme. Quand je vous l'ai envoyé, je vous ai bien dit que c'était un document confidentiel. Pour l'instant, le permis est juste déposé, n'a pas été instruit donc je ne sais pas si au final le projet sera réalisable. On ne peut pas aller plus loin, viendra le temps de la communication au Columériens sur le projet, quand il sera validé et que tout aura été instruit.

Pascal THIERRY

Très bien.

Laurence PICARD

Merci.

Coralie CHAMOIS

(Intervention inaudible n'a pas pris le micro)

Laurence PICARD

Oui l'ensemble du dossier consiste à travailler avec les actuels commerçants et savoir ce qu'ils veulent faire, comment ça s'organise mais ça c'est l'ensemble du projet qui englobe les commerçants actuels qui sont déjà sur le site.

Coralie CHAMOIS

Donc, à priori ceux qui voudront rester, resteront.

Laurence PICARD

Ceux qui veulent rester, restent, ceux qui ne veulent pas partent.

Aude CANALE

Bonsoir, moi j'avais une petite question par rapport à ce petit triangle boisé qui appartient visiblement au groupe Carrefour

Laurence PICARD

Ça n'est pas un espace boisé, vous voyez où c'est quand même ce triangle à Vaux ?

Aude CANALE

Oui un triangle vert, naturel, je ne sais pas comment on peut appeler cela,

Laurence PICARD

Oui c'est vert et c'est plat.

Aude CANALE

Oui, donc j'ai une question par rapport à ça parce que si ça appartient au groupe Carrefour, à un moment donné on ne leur demande pas de dépolluer ? parce que pour le coup il y avait un problème de pollution quand même.

Laurence PICARD

C'est pas la Ville qui va faire l'aménagement donc ça, ça fait partie des contraintes qui reviennent à l'aménageur dans le périmètre, dans les discussions qu'il mène et voilà nous on ne s'en mêle pas.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Aude CANALE

Est-ce que, c'est une question, le fait qu'ils laissent ça tel quel, c'est pas une opportunité pour eux de ne pas dépolluer justement ?

Laurence PICARD

S'il ne se passe rien, il se passera rien oui.

D'autres questions ?

Je vous remercie, on passe au vote.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la voirie routière, notamment en ses articles L141-3, R141-4 à 141-10 portant sur le classement et le déclassement de la voirie communale et la procédure à suivre ;

VU l'article 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques portant sur la domanialité publique de biens appartenant à une personne publique ;

CONSIDERANT l'objectif porté par l'orientation d'Aménagement et programmation intitulée « Place Ile de France » afin d'assurer une reconversion qualitative tout en maintenant une offre commerciale de proximité, en encadrant son urbanisation.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à disposition partiellement les dits terrains pour la réalisation de cet aménagement,

CONSIDERANT que lesdits espaces ont été ouverts à la circulation publique, à l'usage du public et qu'ils font donc partie du domaine public et sont inaliénables sauf déclassement préalable

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au déclassement avec enquête publique de la Place Ile de France cadastrée BR 138, tel que défini dans l'Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) « Place Ile de France », pour mener à bien les aménagements projetés,

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'engager la procédure de déclassement partielle du domaine public,
- De prendre acte du principe de mise en œuvre de la procédure de désaffectation et déclassement du parking de la Place Ile de France, conformément aux plans joints
- D'autoriser Madame le Maire à prendre un arrêté d'ouverture d'enquête publique et de nommer un commissaire enquêteur conformément au Code de la Voirie Routière
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités de publication et de notification en vue de la réalisation de ces opérations.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 27 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-037 - CONVENTION DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES 2021

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

La question N°6, je vais la confier à M. Pascal FOURNIER.

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Comme vous le savez la compétence eau-assainissement mais aussi eaux pluviales est tombée dans l'escarcelle des compétences de l'agglomération au 1^{er} janvier 2020. La Communauté d'agglomération assure effectivement depuis cette date, la compétence eau-assainissement, s'agissant de la compétence eaux pluviales urbaines, le temps que la Communauté se structure au niveau du service eau-assainissement et eaux pluviales, il est proposé de passer une convention avec les villes qui ont pour habitude d'effectuer les travaux inhérents d'entretien de leur propre réseau d'eaux pluviales, de passer une convention de sorte à soulager effectivement l'effort de construction du service eau-assainissement de la Communauté d'agglomération pendant le temps où elle se structure et que les communes reprennent ce service. Bien entendu, elles assuraient uniquement le service d'entretien et aussi les interventions en urgence sur ce réseau sachant que l'autorité organisatrice demeure la Communauté d'agglomération, et la compensation des frais engagés se fera dans le cadre de la CLECT. Voilà, ce que je peux vous en dire et c'est pour une durée d'un an qui peut être reconductible. L'objectif est effectivement que la Communauté d'agglomération dès qu'elle est structurée pour assurer ce service prenne l'intégralité des compétences pour lesquelles l'Etat l'a chargée de faire les choses en eau-assainissement et eaux pluviales urbaines.

Avez-vous des questions ?

Pascal THIERRY

Bien sûr, moi je suis pour ce point-là, mais juridiquement la convention est signée du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, or aujourd'hui on est le 28 juin ! Donc la convention a-t-elle un effet rétroactif ?

Pascal FOURNIER

Vous avez vu effectivement qu'il y a un phasage des opérations au sein même de la convention et globalement après une phase d'étude, on est aujourd'hui dans la capacité à rentrer dans le dur et à effectuer cette passation de service.

Pascal THIERRY

Donc moi, je me pose quand même la question, pourquoi on nous a pas présenté cette convention plus tôt ?

Pascal FOURNIER

Peut-être qu'effectivement, notre calendrier n'a pas permis de le faire.

Pascal THIERRY

Et vous êtes sûr qu'au 31 décembre la Communauté de communes sera apte à prendre sa compétence ?

Pascal FOURNIER

C'est la raison pour laquelle je vous ai précisé qu'elle pouvait être reconductible.

Pascal THIERRY

Donc, suspens !

Laurence PICARD

D'autres questions ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Non, on peut passer au vote.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes (dite « loi Ferrand ») ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et notamment son article L. 5216-7-1 et L. 5215-27 ;

Vu la délibération n° 2019-193 en date du 14.11.2019 de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie approuvant la signature de la convention de l'année 2020 ;

Vu la délibération n° 2020-362 de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie approuvant la signature de la présente convention de gestion pour l'année 2021 ;

Vu la délibération n°2020-DEL-123 du 21 septembre 2020 portant sur la signature de la convention de gestion des eaux pluviales entre la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et la Ville de Coulommiers pour l'année 2020.

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, la Communauté devait exercer en lieu et place de ses communes membres la compétence « gestion d'eaux pluviales urbaines » sur l'intégralité du périmètre communautaire ;

Considérant que les délais pour la création d'un service communautaire pour la gestion d'eaux pluviales ne sont pas suffisants, et afin de donner le temps nécessaire à la Communauté pour mettre en place une organisation pérenne, il est impératif d'assurer la continuité du service public ;

Vu la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative plus particulièrement son article 52 prolongeant de douze mois le délai prévu pour la transmission du rapport évaluant le coût net des transferts en 2020 ;

Considérant à cet égard que seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité, en accomplissant de manière temporaire au nom et pour le compte de la Communauté les actes matériels nécessaires à l'exercice des compétences transférées ;

Considérant que l'article L. 5216-7-1 du C.G.C.T. prévoit que la communauté d'agglomération peut confier, par convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;

Considérant qu'une telle convention peut ainsi être conclue entre la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et ses communes membres aux fins de leur confier, pour son compte, la gestion courante du service eaux pluviales urbaines relevant de ses attributions dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne.

PROPOSE

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la signature de la convention « gestion d'eaux pluviales urbaines » entre la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et la ville de Coulommiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la signature de la convention « gestion d'eaux pluviales urbaines » entre la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et la ville de Coulommiers.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-038 - TABLEAU DES EFFECTIFS

EXPOSÉ :

Daniel BOULVRAIS

Merci Mme le Maire, Mesdames et Messieurs,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de prévoir des recrutements :

- 1 poste de rédacteur (de 5 à 6), suite à la réussite d'un agent au concours ;
- 1 poste d'éducateur des Activités physiques et sportives (de 0 à 1) ;
- 1 poste d'opérateur des APS principal (de 1 à 2) ;
- 1 poste d'opérateur des APS (de 0 à 1) ;

Ces créations sont destinées au poste d'un agent qui part à la retraite.

- 1 poste d'adjoint d'animation (de 29 à 30) pour un agent déjà en place qui bénéficiera ainsi d'un poste de titulaire à temps complet ;
- 1 poste de brigadier-chef principal de police (de 6 à 7), dans le cadre de la création d'un poste de policier municipal.

Ces créations sont prévues en complément de postes déjà existants pour répondre à plus d'hypothèses de grades lors des recrutements, et ainsi pouvoir recruter sans devoir attendre un prochain conseil municipal.

Laurence PICARD

Merci M. BOULVRAIS.

Des questions ?

Aude CANALE

Sur le poste d'éducateur physique et sportif, vous passez de 0 à 1 parce qu'il y a un départ en retraite mais en fait ça comble pas en fait. Enfin, il y a une personne qui est décédée il y a quelques temps, donc qui occupait un poste, donc ce poste-là n'a pas été comblé ?

Daniel BOULVRAIS

Non

Aude CANALE

Donc en fait on passe de 2 à 1 finalement parce qu'à la base, il y avait 2 éducateurs sportifs qui étaient sur les écoles et maintenant il n'y en a plus qu'un.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Daniel BOULVRAIS

Il n'y en a plus qu'un.

Aude CANALE

D'accord. C'est dommage parce qu'on est dans une période où on dit que les jeunes doivent être incités à faire du sport, des activités sportives etc, et, là on met pas le paquet sur cette question à la Ville de Coulommiers.

Daniel BOULVRAIS

Non

Aude CANALE

C'est dommage.

Laurence PICARD

D'autres questions ?

On passe au vote.

Madame le Maire,

VU la loi du 13 juillet 1983,

VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

VU l'arrêté du 03 novembre 1958 modifié,

VU le tableau des effectifs, portant création des postes et autorisant le Maire à recruter,

CONSIDERANT qu'il convient de créer des postes afin de prévoir des recrutements, et de les intégrer au tableau des effectifs,

PROPOSE

- de créer
 - o 1 poste de rédacteur (de 5 à 6) ;
 - o 1 poste d'éducateur des Activités physiques et sportives (de 0 à 1) ;
 - o 1 poste d'opérateur des APS principal (de 1 à 2) ;
 - o 1 poste d'opérateur des APS (de 0 à 1) ;
 - o 1 poste d'adjoint d'animation (de 29 à 30) ;
 - o 1 poste de brigadier-chef principal de police (de 6 à 7) ;
 - d'intégrer ces dispositions au tableau des effectifs ;
 - de rappeler que le maire est autorisé en cas de vacance de poste à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement (y compris le recours en cas de nécessité à un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984) sur tous les postes figurant au tableau des effectifs, qui porte création de ces postes ;
 - de prévoir les crédits nécessaires à ces postes ;
 - d'adopter le tableau des effectifs modifié figurant en annexe.
- DECIDE
- de créer :
 - o 1 poste de rédacteur (de 5 à 6) ;
 - o 1 poste d'éducateur des Activités physiques et sportives (de 0 à 1) ;
 - o 1 poste d'opérateur des APS principal (de 1 à 2) ;

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1 poste d'opérateur des APS (de 0 à 1) ;
- 1 poste d'adjoint d'animation (de 29 à 30) ;
- 1 poste de brigadier-chef principal de police (de 6 à 7) ;
- d'intégrer ces dispositions au tableau des effectifs ;
- de rappeler que le maire est autorisé en cas de vacance de poste à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement (y compris le recours en cas de nécessité à un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984) sur tous les postes figurant au tableau des effectifs, qui porte création de ces postes ;
- de prévoir les crédits nécessaires à ces postes ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié figurant en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-039 - REMUNERATION DES COURS DE L'ECOLE DE MUSIQUE (NON-TITULAIRES)

EXPOSÉ :

Daniel BOULVRAIS

Le 1^{er} septembre 1994, les cours de l'école de musique, jusqu'alors organisés et gérés par l'association « centre culturel », ont été repris par la commune.

Si les professeurs titulaires voient leur rémunération évoluer en fonction de la valeur du point indiciaire de la Fonction Publique, celle-ci augmente également, de manière régulière, et surtout plus sensible, au moyen des avancements d'échelons ou de grades.

Les intervenants rémunérés à la vacation, de leur côté, ne bénéficient que du premier « outil », évoluant peu.

Pour tenir compte de cette réalité, mais aussi établir progressivement un certain équilibre avec les autres taux horaires de vacations culturelles, il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser ce taux de vacation pour le porter à 27.25 euros.

Laurence PICARD

Merci M. BOULVRAIS.

Mme CANALE

Aude CANALE

Oui, évidemment, on ne va pas être contre ! moi, simplement je me disais que le statut de vacataire est quand même un statut extrêmement précaire. Je me réjouirais de savoir, plutôt que d'augmenter le salaire des vacataires, qu'on leur propose un contrat en bonne et due forme, afin de leur garantir un certain nombre de droits et un certain nombre de protections aussi, parce quand on est vacataire, c'est une situation extrêmement délicate. Je ne sais pas s'il est question de pouvoir contractualiser ces agents ou voire de les titulariser. A un moment donné ce serait quand même au bénéfice du salarié.

Daniel BOULVRAIS

Mais ces vacations représentent peu d'horaires, en fait, sur certains postes.

Aude CANALE

Oui même peu d'horaires, si c'est un mi-temps c'est déjà ça.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Daniel BOULVRAIS

Je ne pense pas qu'il y ait de mi-temps.

Aude CANALE

C'est moins qu'un mi-temps ?

Daniel BOULVRAIS

Oui.

Laurence PICARD

Je vous remercie. D'autres questions ?

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la Loi 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

VU la délibération 2019-DEL-071 du 17 juin 2019, fixant le taux horaire de rémunération des cours de l'école de musique à 24.83 euros et prévoyant leur revalorisation suivant l'évolution de l'indice de la fonction publique ;

Considérant qu'il apparaît opportun de revaloriser le taux par cohérence avec les autres taux de vacations applicables au sein des services culturels ;

PROPOSE :

- que le taux horaire de rémunération des cours de l'école de musique soit porté à 27.25 euros à compter 1^{er} septembre 2021 ;
- que sur ce taux soient appliquées les futures revalorisations de l'indice de la Fonction publique ;
- que les crédits nécessaires à ces rémunérations soient inscrits au budget.

DECIDE :

- de fixer le taux horaire de rémunération des cours de l'école de musique à 27.25 euros à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- que sur ce taux seront appliquées les futures revalorisations de l'indice de la Fonction publique ;
- que les crédits nécessaires à ces rémunérations seront inscrits au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021-DEL-040 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION
RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR LA RESTAURATION DES
GLOBES DE CORONELLI

EXPOSÉ :

Jean BARDET

Dans le but de sauvegarder le patrimoine des musées de France, le ministère de la Culture soutient et développe les projets de restauration et de conservation préventive d'œuvres appartenant aux collections des musées de France et régulièrement portées sur les registres d'inventaire.

Ce soutien peut transiter par un « Fonds régional d'aide à la restauration », le FRAR, dispositif d'accompagnement financier aux collectivités, co-piloté par l'État et la Région ou relever de subventions directement octroyées par les Directions régionales des affaires culturelles.

Dans le cadre du post-récolement, du chantier des collections et en prévision du renouvellement de l'installation des collections permanentes au sein du nouveau musée, la Ville de Coulommiers souhaite faire restaurer la paire de globes de Coronelli, classée Monument Historique au titre des objets depuis le 9 décembre 1977.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention au taux le plus élevé, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour la restauration des Globes de Coronelli.

Laurence PICARD

Des questions ?

Pascal THIERRY

Oui je voulais savoir quelle est le coût estimatif de la restauration de ces globes ?

Jean BARDET

On n'a pas encore le montant exact si vous voulez, parce qu'il y a plusieurs ateliers qui travaillent sur ça. On est dans l'attente d'un chiffrage précis mais on sait que cela coûtera cher donc on demande évidemment une subvention pour nous aider.

Pascal THIERRY

Mais en général, quand on demande une subvention c'est qu'on a un coût estimatif ? Je vous le demande pas à l'euro près mais à 1 000€ près quel, est le coût ?

Laurence PICARD

L'expertise est en cours, donc on n'a pas le coût. Là, on demande la subvention. Ça n'est pas le pourcentage forcément d'un montant. Voilà, on demande à la DRAC de savoir quelle aide elle pourra nous apporter, sachant que c'est la DRAC qui a choisi le cabinet d'expertise.

Pascal THIERRY

C'est normal de diagnostiquer avant de restaurer mais c'est quand même intéressant de savoir quel est le coût. Là, vous semblez ne rien savoir ! moi, je suppose que quand on demande une subvention on avance quand même un coût estimatif.

Laurence PICARD

Alors, on l'a Jean finalement, c'est de l'ordre de 45 000 €, me dit-on.

Jean BARDET

C'est pareil, c'est pas encore arrêté et conclu donc voilà.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Donc on passe au vote si vous le voulez bien.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'accord de la Commission Culturelle du 15 juin 2021

PROPOSE

- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention au taux le plus élevé pour la restauration des Globes de Coronelli classés Monuments Historiques au titre des objets depuis le 9 décembre 1977
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et à signer tout document y afférant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention au taux le plus élevé pour la restauration des Globes de Coronelli classés Monuments Historiques au titre des objets depuis le 9 décembre 1977,
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et à signer tout document y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-041 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE À LA CONSTRUCTION ET À L'AMENAGEMENT DES LIEUX CULTURELS

EXPOSÉ :

Jean BARDET

La Ville de Coulommiers, dans le prolongement d'échanges avec l'Établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette et la Direction régionale des affaires culturelles, a fait part de sa volonté de décliner une Micro-Folie, initiative culturelle innovante, à l'échelle de la commune.

Les Micro-Folies proposent principalement un musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs : Centre Pompidou, Château de Versailles, Cité de la Musique–Philharmonie de Paris, Festival d'Avignon, Institut du monde arabe, Louvre, Musée national Picasso-Paris, Musée d'Orsay, Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, Opéra national de Paris, Réunion des musées nationaux–Grand Palais, et Universcience.

Elles peuvent être également constituées de plusieurs modules : un Fab-Lab, un espace de réalité virtuelle, une scène, une bibliothèque/ludothèque, un espace de convivialité, des ateliers... dans l'objectif de créer un véritable tiers-lieu social et culturel.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La Ville de Coulommiers se projette dans cette dynamique en envisageant d'ouvrir une Micro-Folie, associant notamment musée numérique, fab-lab, espace de réalité virtuelle, ludothèque, au sein de la Commanderie des Templiers, dans le quartier des Templiers.

L'aide à la construction et à l'aménagement des lieux culturels proposée par la Région Ile-de-France permet de :

- soutenir des lieux culturels qui contribuent à créer et à diffuser des œuvres ;
- faciliter l'adaptation des équipements culturels de taille variable à l'évolution des pratiques et des techniques ;
- améliorer l'offre culturelle régionale en contribuant à rendre les manifestations et les œuvres plus visibles et à développer des mises en réseau d'institutions à vocation régionale ;
- favoriser l'émergence de nouvelles formes de création et de médiation en recourant aux outils multimédias favorisant l'accès à l'information et à la culture « en ligne ».

À ce titre, le projet porté par la Ville de Coulommiers peut faire l'objet d'un soutien financier au titre de cette aide, afin de faciliter le déploiement de cette initiative sur son territoire.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver la réalisation de ce projet et de solliciter un accompagnement, au taux le plus élevé, auprès de la Région Ile-de-France.

Est-ce que vous avez des questions ?

Aude CANALE

Oui ben même question que la précédente, c'est-à-dire quel est le coût estimé pour la commune en fait de cette mise en place de Micro-Folie ?

Laurence PICARD

Eric, c'est dans les 270 000 € ? plus, 300 000.

Aude CANALE

D'accord.

Laurence PICARD

Travaux, équipements, informatique et tout ce qu'il faut pour ce Musée numérique.

Aude CANALE

Et donc, l'accès à cette Micro-Folie ça va être cantonné à quel public ?

Laurence PICARD – Jean BARDET

Tout public

Aude CANALE

D'accord, c'est pas réservé associations, scolaires etc, c'est tout public ?

Jean BARDET

Non, mais on a bien envie que ce soit fréquenté par les scolaires évidemment mais en fait ce sera ouvert à tout public.

Laurence PICARD

Il y aura de la médiation culturelle même si, entre temps, ce sera ouvert à tout public.

D'autres questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Mme le Maire,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° CR 2017-191 du 23 novembre 2017 relative à l'attribution de l'aide à la construction et à l'aménagement des lieux culturels,

CONSIDÉRANT le soutien financier que peut apporter la Région Ile-de-France, via le dispositif de soutien à l'investissement culturel, aux projets d'aménagement de lieux culturels,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Coulommiers de décliner une Micro-Folie à l'échelle de la commune,

CONSIDÉRANT les réflexions et échanges déjà engagés avec l'Etablissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette et la Direction régionale des affaires culturelles sur l'implantation d'une Micro-folie à Coulommiers,

PROPOSE

- d'approuver la réalisation du projet de Micro-folie proposé par la Ville de Coulommiers,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, au titre du dispositif « Aide à la construction et à l'aménagement des lieux culturels », une subvention au taux le plus élevé, pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

DÉCIDE

- d'approuver la réalisation du projet de Micro-folie proposé par la Ville de Coulommiers,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, au titre du dispositif « Aide à la construction et à l'aménagement des lieux culturels », une subvention au taux le plus élevé, pour la réalisation de ce projet.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 31 voix pour , 1 abstention (Pascal THIERRY)

N° 2021-DEL-042 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU CONCOURS PARTICULIER EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE

EXPOSÉ :

Jean BARDET

Donc c'est la reconduction de ce que je vous avais présenté l'an passé. La Bibliothèque municipale s'est dotée, depuis le 1^{er} septembre 2019, d'un nouveau dispositif alliant une extension des horaires d'ouverture et un accueil accru en qualité, grâce à l'arrivée de deux nouveaux agents (1,5 postes). La Ville de Coulommiers a pour volonté de poursuivre ce dispositif.

L'Etat propose un concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique, par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France. Cet accompagnement est prévu pour une durée maximale de 5 ans, avec un réajustement possible du projet chaque année.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention, au taux le plus élevé, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour accompagner la reconduction de l'extension des horaires d'ouverture de la Bibliothèque municipale de Coulommiers.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Est-ce que vous avez des questions ?

Aude CANALE

Oui, écoutez j'ai pas eu le temps de me replonger dans les derniers Conseils Municipaux où j'exprimais déjà mon mécontentement par rapport à l'ouverture du dimanche de la bibliothèque municipale. Moi, j'aimerais qu'on fasse un point justement sur la fréquentation de la bibliothèque le dimanche. Alors je ne suis pas défavorable sur le fait qu'on fasse une extension des horaires parce que j'estime que la bibliothèque doit permettre à des étudiants, des lycéens d'y accéder pour faire facilement un certain nombre de recherches etc. En revanche, pour moi le dimanche c'est pas un moment très favorable, surtout le dimanche matin, pour aller à la bibliothèque. Et, il me semble d'après les dires de certaines personnes qui fréquentent la bibliothèque ou de certaines personnes qui y travaillent que finalement ils voient assez peu de personnes et que finalement ce sont des personnes qui déposent leurs livres et vont faire leur marché après. Donc, en soi, moi je pose la question de l'opportunité d'avoir ouvert cette bibliothèque le dimanche, sachant que ça emmène des contraintes énormes pour les salariés qui doivent réorganiser leur vie de famille etc, parfois même payer des nounous pour pouvoir venir travailler donc l'un dans l'autre, je ne suis pas sûre que ça soit au bénéfice du salarié. Et moi, je défends fortement les salariés au niveau politique et au niveau syndical. Pour moi l'ouverture de cette bibliothèque le dimanche, elle est franchement inadaptée au public de Coulommiers. En revanche il y a d'autres jours où la bibliothèque est fermée et il me semblerait opportun de l'ouvrir, donc ça c'est ma première remarque. Et après, deuxième remarque, j'ai plus en tête exactement les chiffres, mais il me semblait que bien que de dire qu'il y avait un poste supplémentaire, c'est pas aussi simple que ça, parce qu'il y a des gens partis en retraite et qui avaient été remplacés ou pas remplacés etc. Donc, voilà, moi sur cette question-là je suis pour l'extension des horaires de la bibliothèque mais contre l'ouverture le dimanche parce que c'est inadapté aux habitants de Coulommiers.

Laurence PICARD

On ne pense pas la même chose donc laissons les gens qui veulent aller à la bibliothèque le dimanche, aller à la bibliothèque le dimanche ! Voilà c'est un choix effectivement qu'on assume.

Aude CANALE

Est-ce que vous avez des chiffres de fréquentation ?

Jean BARDET

Je vous les avais donné, vous savez, l'an passé. Et cette année, évidemment, avec la COVID etc, rien n'est très révélateur, pas plus le dimanche que les autres jours puisque la bibliothèque a été terriblement fermée. Vous dire qu'il y a une fréquentation énorme le dimanche, j'ai envie de vous dire non. Mais, la fréquentation qu'il y a, j'y suis passé d'ailleurs récemment, il y avait des personnes donc j'ai trouvé très agréable en tout cas. Il y avait un climat sympathique, des gens qui sont contents de venir à la fois faire leur marché et d'y passer.

Que vous ayez envie que la bibliothèque soit davantage ouverte encore les autres jours, moi je souscris aussi à ça. J'espère bien qu'on pourra effectivement aller dans ce sens-là. Mais je ne pense pas qu'il faut pénaliser quand même le dimanche.

Aude CANALE

Mais vous pénalisez les salariés le dimanche, faut pas l'oublier quand même !

Jean BARDET

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ecoutez, les salariés « pénalisés », d'abord c'est avec leur accord quand même, ça ne se fait pas de manière imposée. Et, pour vous donner une idée de ce à quoi ça correspond, le dimanche matin, le personnel tourne, et, en gros, en présence ça fait un dimanche matin sur les 4, donc sur 1 mois. Voilà, elles se sont organisées en fait pour que ça ne soit pas justement lourd mais pour qu'il y ait quand même un accueil à la bibliothèque. Je trouve ça pas mal, sans ce que ça soit trop lourd pour elles. Mais je comprends que l'on puisse être contre, je respecte.

Aude CANALE

Juste quand même sur l'accord des salariés, par rapport à l'ouverture le dimanche, laissez-moi quand même avoir quelques doutes là-dessus sachant que j'ai quand même reçu un certain nombre de salariés dont une en pleurs, parce qu'on l'a forcé à travailler le dimanche.

Laurence PICARD

Mais ça passe quand même en Comité Technique, Mme CANALE !

Aude CANALE

Oui, oui, enfin c'est quel Syndicat au Comité Technique ? rappelez-moi ? Indépendant c'est ça !

Laurence PICARD

Il y a quand même des instances où ce genre de sujets sont traités.

Je vous remercie.

Passons au vote.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L. 1614-10 et R.1614-75 à R.1614-95 ainsi que dans la circulaire NOR/MICE1908915C du 26 mars 2019 du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la culture,

VU la circulaire du 15 juin 2016 relative au concours particulier aux bibliothèques de la Dotation générale de décentralisation (DGD),

CONSIDÉRANT la volonté de la Commune de Coulommiers de poursuivre l'extension des horaires de sa Bibliothèque municipale et d'offrir à ses habitants un accès renforcé à la culture,

CONSIDÉRANT le soutien apporté par l'État, par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, aux projets d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales,

PROPOSE

- de demander une subvention dans le cadre de ce projet, au taux le plus élevé, auprès de la DRAC Ile-de-France, au titre du concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la DRAC Ile-de-France et à signer tout document y afférant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- de demander une subvention dans le cadre de ce projet, au taux le plus élevé, auprès de la DRAC Ile-de-France, au titre du concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la DRAC Ile-de-France et à signer tout document y afférant.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 4 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-043 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PROJETS DES CONSERVATOIRES CLASSÉS

EXPOSÉ :

Jean BARDET

Le conservatoire de Musique souhaite mettre en œuvre un projet d'accueil « Musique et Handicap » dès la prochaine rentrée scolaire. Donner à chacun les moyens de s'épanouir, de s'exprimer, d'aller à la rencontre des autres par la pratique artistique constitue l'objectif essentiel des établissements d'enseignement artistique. Ainsi, le Conservatoire de musique souhaite s'inscrire dans cette belle mission pour favoriser l'intégration culturelle des enfants et adolescents en situation de handicap.

- À ce titre, ce projet peut faire l'objet d'un financement de la DRAC par le biais d'une demande de subvention au titre du dispositif de soutien aux projets des conservatoires classés.
- Ce dispositif a pour objectifs :
 - d'offrir un accès au conservatoire pour tous les habitants d'un territoire ;
 - de proposer une offre pédagogique et/ou éducative dans un panel d'esthétiques qui soit le plus large possible ;
 - d'initier une évolution et un renouvellement des pratiques pédagogiques ;
 - de favoriser l'inscription du conservatoire dans le paysage artistique actuel (par la présence d'artistes professionnels, la conclusion de partenariats avec des structures de création et de diffusion, ou encore l'adoption de principes pédagogiques qui soient en phase avec les évolutions de la création contemporaine, tels que le décroisement des esthétiques).

Il s'adresse spécifiquement aux conservatoires classés, leur permettant de déposer 2 à 3 projets pour accompagnement dans les thématiques suivantes :

- projets visant spécifiquement à favoriser la diversité des usagers du conservatoire,
- ouverture de nouvelles classes et/ou création de nouveaux départements pédagogiques,
- expérimentation de nouvelles approches pédagogiques, dont le caractère « innovant » sera apprécié établissement par établissement,
- résidences à vocation pédagogique d'artistes professionnels.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention, au taux le plus élevé, auprès de la DRAC, pour la réalisation de cette action.

Est-ce que vous avez des questions ?

Laurence PICARD

Pas de questions ?

Nous passons au vote.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire du 10 mai 2016 de la ministre de la Culture et de la Communication fixant les conditions et critères du réengagement financier de l'État en faveur des conservatoires classés,

VU la délibération du Conseil Municipal n°12/49 du 13 février 2012 portant création de nouveaux tarifs à l'école municipale de musique,

VU l'arrêté du 24 avril 2017 portant classement du conservatoire à rayonnement communal,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Coulommiers de favoriser l'accès à la culture et aux équipements culturels au plus grand nombre,

CONSIDÉRANT le projet « Musique et Handicap » proposé par le conservatoire pour la rentrée 2021-2022,

CONSIDÉRANT l'accompagnement possible de ce projet par la DRAC Ile-de-France par le biais du dispositif de soutien aux projets des conservatoires classés,

PROPOSE

- de demander une subvention, au taux le plus élevé, auprès de la DRAC Ile-de-France pour la mise en œuvre de ce projet,
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la DRAC Ile-de-France et à signer tout document y afférant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de demander une subvention, au taux le plus élevé, auprès de la DRAC Ile-de-France pour la mise en œuvre de ce projet,
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la DRAC Ile-de-France et à signer tout document y afférant.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-044 - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET SERVICE REGIE CULTUREL

EXPOSÉ :

Jean BARDET

Oui, donc la décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à des ajustements pour prendre en compte les éléments budgétaires intervenus depuis le vote du budget primitif.

En Fonctionnement, la DM s'équilibre à 0 euro en dépenses et en recettes.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les virements de crédits permettent de procéder aux remboursements demandés suite aux reports de spectacles, billetterie et cotisations élèves.

Donc vous avez un tableau détaillé pour vous montrer comment cela s'équilibre.

Ça a été détaillé par la commission du service culturel :

		Budget 2021
Nature	Libellé du compte	
6042	achat prestation de services	- 30 000,00 €
673	Remboursements Billetterie/ Ateliers	20 000,00 €
678	Remboursements/ Spectacles	10 000,00 €

Est-ce que vous avez des questions ?

Laurence PICARD

Non, pas de question, je vous propose de passer au vote.

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article du règlement de la régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel notifiant que le Conseil Municipal, sur avis du Conseil d'Exploitation, vote le budget de la régie et délibère sur les comptes,

Vu l'accord du Conseil d'Exploitation et l'avis de la commission des affaires culturelles en date du 15 juin 2021

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-DEL-007 du 8 février 2021, approuvant le budget primitif du service culturel,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

- PROPOSE de voter la décision modificative n°1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de voter la décision modificative n°1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

La délibération est

A Coulommiers, le

Ont signé au registre, les membres présents.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 27 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-045 - APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA PROGRAMMATION 2021 /2022 ET DE SON BUDGET DANS LE CADRE DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL

EXPOSÉ :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean BARDET

Dans le cadre de la création de la régie dotée de la seule autonomie financière pour le Service culturel de Coulommiers, il convient, comme chaque année, d'approuver le programme de la saison culturelle 2021/2022 qui a été joint au dossier et donné en commission et d'en adopter le budget correspondant qui aussi est joint à l'ensemble du document.

Le budget de la saison culturelle est arrêté à la somme de 478 070€ correspondant à la saison culturelle allant de septembre 2021 à août 2022 joint qui a été joint en annexe.

Les crédits inscrits servent en majorité à financer les spectacles. S'agissant des recettes, elles correspondent à la vente de billets, à la participation du Conseil Départemental et à celle de la Ville.

Vous avez le détail des comptes aussi exposé en commission culturelle.

Est-ce que vous avez des questions ?

REGIE

Budget Prévisionnel 2021/2022

Dépenses

		Saison 2021/2022
Nature	Libellé du compte	
6042	achat prestation de services	325820,00
60623	Alimentation	2400,00
60632	Fournitures et petits équipements	2000,00
6068	Autres matières, fournitures	900,00
611	Contrats de prestations de services	600,00
6132	Locations immobilières	3000,00
6135	Locations mobilières	32500,00
6156	Accords piano	1000,00
616	Prime d'assurances	150,00
6236	catalogues, imprimés, bâches	4000,00
6238	Divers	4100,00
6262	Frais postaux et télécommunications	150,00
6228	Rémunération d'intermédiaires	250,00
6256	Déplacements, missions	12000,00
6257	Réceptions	10200,00
6247	Transports	4400,00
627	Frais bancaires et assimilés	500,00
6288	Autres services extérieurs	16500,00
637	Droits d'auteurs et de production	40000,00
6413	Rémunération du personnel	2500,00
6451	URSSAF	1500,00
6453	Ircantec	500,00
6458	Autres organismes sociaux	1300,00
6541	Admission en non valeur	200,00
6714	Bourse et prix	1600,00
673	Remboursements	5000,00
678	Remboursements	5000,00
	Total dépenses	478070,00

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Recettes		
7062	Recettes billetterie	211452,60
7062	Cotisation élèves	20000,00
70688	Droits d'accrochage	1600,00
002	Résultat de fonctionnement	215017,40
7473	Conseil Départemental	30000,00
74748	Participation Ville de Coulommiers	*
	Total recettes	478070,00

**La participation de la ville est versée au moment du vote du budget*

Emilie THEBAULT

Sur la programmation, on s'abstiendra. Par contre, on constate malheureusement encore, le peu d'ambition au niveau de la culture qui ne tend toujours pas à démocratiser la culture et la réserve souvent à une élite et à un public averti.

Laurence PICARD

On passe au vote.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

VU l'article 18 du règlement de la régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel notifiant que le Conseil Municipal, sur avis du Conseil d'Exploitation, vote le budget de la régie et délibère sur les comptes,

VU la programmation de la saison culturelle 2021-2022 proposée par le Service culturel et visée par le Conseil d'Exploitation de la régie et la Commission des Affaires Culturelles, (cf : programmation en annexe)

VU le budget correspondant à la programmation de la saison culturelle 2021-2022

VU l'accord du Conseil d'Exploitation et l'avis de la commission des Affaires Culturelles en date du 15 juin 2021

CONSIDERANT les crédits inscrits au budget de la ville

PROPOSE

D'approuver le programme de la saison culturelle 2021-2022 joint en annexe

D'adopter le budget de la saison culturelle arrêté à la somme de 478 070€ correspondant à la saison culturelle allant de septembre 2021 à août 2022 joint en annexe.

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les contrats avec les artistes et les producteurs correspondants au titre de la programmation 2021/2022, et Jean BARDET par habilitation vu la délibération n°2020-DEL-028 du 23 mai 2020

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le Maire, à titre exceptionnel, à signer les contrats hors programmation en cas d'annulation de spectacle ou de programmation exceptionnelle, et Monsieur Jean BARDET par habilitation vu la délibération n°2020-DEL-028 du 23 mai 2020

D'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 27 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-046 - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE FINANCEMENT DU PASS'LOCAL ENTRE LA VILLE DE COULOMMIERS ET LE GIE COMUTITRES

EXPOSÉ :

Matthieu BRUN

Je vous propose, peut-être, d'examiner, sauf si ça vous dérange, la question 15 et la 16 en même temps puisque ce sont effectivement 2 conventions qui ont trait au même sujet.

Donc, les 2 délibérations présentées font suite à la volonté de la municipalité de mettre en application dès janvier 2022, l'engagement pris par la majorité, de proposer une offre de transports gratuits à Coulommiers par le biais du dispositif Pass'Local.

Les objectifs de cette démarche sont clairs : la fluidification de la circulation en centre ville en augmentant la fréquentation des transports en commun et en favorisant les modes de transports doux sur la commune ; la réduction des frais de transport pour les ménages ; et puis rapprocher toujours davantage les habitants de la Ville haute, des Templiers, du quartier de Vaux, du Centre ville.

Le Pass'Local c'est quoi ? en quelques mots, il s'agit d'un titre nominatif, valable 1 an, renouvelable chaque année, combinant une carte personnalisée et un coupon de circulation local. Valable sur les réseaux intra-urbains, c'est-à-dire la ligne 13 qui se décompose en 2 circuits, le circuit A et le circuit B ; et le transport à la demande. Il permet à son détenteur d'utiliser 7 jours sur 7, de façon gratuite, ce réseau.

S'il s'adresse à tous, ce dispositif viendra compléter la gamme des forfaits existants Imagin'R, Améthyste, forfait Solidarité Transports et bien d'autres.

Il sera particulièrement utile au public qui ne bénéficie, aujourd'hui, d'aucune aide particulière ou qui sont au contraire dotés d'offres plus coûteuses et peut-être moins adaptées à leur besoins quotidien. Ce Pass'Local s'inscrit pleinement dans la gamme tarifaire proposée par Île-de-France Mobilités, qui est, je le rappelle la seule autorité organisatrice des transports en Ile de France et qui exerce seule la compétence tarifaire sur l'ensemble de la région.

Dans ce cadre, il vous est proposé ce soir, donc 2 délibérations, la numéro 15 qui concerne la convention de gestion et de financement du pass'local entre la ville de coulommiers et le GIE Comutitres qui est mandataire des transports pour la mise en place du dispositif sur la commune ; et la seconde concerne l'approbation de la convention de délégation de la commande, de la gestion et de la distribution des titres à la Société Darche Gros. Cette Société est déjà mandatée pour assurer la gestion de nombreux titres comme, notamment, le Pass Imagin'R pour les collégiens et lycéens. Elle bénéficie à ce titre d'une véritable expertise qui permettra de guider les usagers vers l'offre la mieux adaptée à leur besoin.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Merci M. BRUN c'était très clair.

Y a-t-il des questions ?

Aude CANALE

Oui ? alors petite question un peu technique, dans la convention il y a marqué que la demande de dossier, ce sera soumis aux conditions de ressources ? en tout cas, il fallait présenter ses ressources ; Est-ce que du coup ça va être restreint ? ou conditionné ?

Matthieu BRUN

Je comprends votre question, en fait, vous le savez parce qu'on en a parlé en commission, certains titres de transports comme Améthyste, comme le forfait Solidarité sont soumis à cette demande et le demander permet à la Société Darche Gros d'orienter l'utilisateur vers l'offre qui lui est la plus avantageuse. C'est-à-dire que à quoi ça sert à quelqu'un d'avoir un Pass'Local s'il peut avoir un forfait Solidarité totalement pris en charge.

Aude CANALE

Donc, c'est dans ce sens-là que c'est mis en place ?

Matthieu BRUN

Oui, exactement.

Aude CANALE

Moi, je trouve honnêtement que c'est quelque chose qui va dans le bon sens. Je me réjouis que les idées progressistes arrivent jusqu'à vous et que le transport « gratuit » - ça c'est une autre question - le transport moins cher on va dire, arrive jusqu'à Coulommiers. Effectivement, vous êtes extrêmement contraint par Mobilités Ile de France, ça je l'entends bien. Au niveau de la Ville c'est certainement extrêmement compliqué de faire autrement. Maintenant, au niveau de l'agglomération, c'est toujours ce que j'avais dit, notamment au moment des élections municipales, je pense que c'est une réflexion qui devait se mener aussi au niveau de l'agglomération parce qu'on aurait peut-être plus les moyens de faire « ce qu'on veut ». Parce que moi, ce que j'ai retenu en commission, c'est un transport qui va coûter de l'argent, parce qu'on a quand même 28 € de frais de dossier par personne.

Laurence PICARD

20 €

Aude CANALE

20 € quand même ! c'est l'équivalent de 10 tickets actuellement donc est-ce que les gens qui « consomment » peu le bus vont être intéressés ? Je ne sais pas. Après, la question de se dire aussi, finalement ça va concerner que les Columériens et c'est pas une offre qu'on va pouvoir offrir à des gens qui arrivent sur Coulommiers, des touristes qui vont visiter la ville par exemple, donc je trouve ça un petit peu dommage.

En tout cas, c'est quelque chose qui va dans le bon sens et je suis contente que ça puisse se mettre en place mais j'ai quand même un petit goût de « on peut mieux faire », si je puis dire. Et, je pense que s'il y avait eu une réflexion globale notamment au niveau de l'agglomération, il y aurait eu quelque chose peut-être de plus, comment dirais-je, de plus fort ! pour les habitants de Coulommiers.

Matthieu BRUN

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

J'entends Mme CANALE, mais ici, vous le savez, vous êtes au Conseil Municipal de Coulommiers et pour les questions qui ont trait à notre agglomération, je vous invite à saisir le Vice-Président en charge des transports.

Aude CANALE

Oui, ne vous inquiétez pas ! Mais, maintenant, c'est vrai que Mme PECRESSE ayant été réélue, on est marron pour avoir le transport gratuit en Ile de France ! Mais n'empêche que bon, vous essayez de faire ce que vous pouvez, ça va donc dans le bon sens.

Laurence PICARD

Merci.

M. THIERRY ?

Pascal THIERRY

Juste une petite question technique, est-ce que vous avez fait une étude de marché pour savoir combien de personnes vont être intéressées par l'offre ?

Matthieu BRUN

Alors c'est très compliqué, non pas de répondre à votre question, mais de savoir combien de personnes ça concerne, je vous explique pourquoi. Parce que si je peux vous dire ce soir exactement, combien de collégiens bénéficient d'un pass Imagin'R, combien de collégiens Columériens, de lycéens Columériens et pourraient potentiellement se déplacer sur ce pass'Local. J'ai 54 000 validations à l'année sur le réseau intra-Columérien et que personne, que ce soit les élus, que ce soit la Société, que ce soit Ile de France Mobilités, personne n'est en capacité, aujourd'hui de vous dire, de ramener à un nombre de personnes précis, ces 54 000 validations. Ça peut être quelqu'un qui prend 2 tickets, un aller-retour/jour pendant 7 jours, pendant 365 jours ; ça peut être 54 000 personnes différentes, nous ne pouvons pas le savoir. Donc, on se base sur les statistiques des autres communes qui mettent en place ce type de dispositif, il y en a quelques unes en Ile de France, sur des tailles comparables à Coulommiers, qui tournent autour de 100 – 150 pass, on sera peut-être au-dessus, on sera peut-être en-dessous, aujourd'hui nous ne pouvons pas le savoir.

Laurence PICARD

D'autres questions ?

Aude CANALE

M. BRUN, vous avez donc l'estimation avec 300 et quelques mille euros par an, elle se base sur quelque chose pour l'instant qui est assez inconnu, c'est ça que vous êtes en train de nous dire ?

Matthieu BRUN

Sur ce chiffre, que je vous avais donné, vraiment à titre de fourchette haute, en commission et dont j'ai fait le choix de ne pas citer ici, en réalité il est calculé sur un déport total de l'ensemble des collégiens, de l'ensemble des lycéens et avec un nombre moyen d'usagers. Bon, c'est un chiffre que nous n'atteindrons sans doute jamais. Si nous l'atteignons, globalement, c'est que le dispositif est un vrai succès. Dans ce cas, je pense que tout le monde sera heureux. Mais, aujourd'hui on ne sait pas objectivement donc on se base sur les chiffres moyens, les estimations qui nous ont été données et si on dépasse les estimations et bien, tant mieux, ça veut dire que le dispositif a du succès.

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D'autres questions ? non, je vous propose de passer au vote. Ça ne gêne personne si on vote la 15 et la 16 en même temps ? Donc même votes pour les deux, merci.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L1241-2 et L1241-3 du Code des transports relatifs à la compétence tarifaire exercée par Ile-de-France Mobilités sur l'ensemble de l'Ile-de-France,

VU le dispositif Pass'Local, homologué par Ile-de-France Mobilités, permettant aux collectivités d'apporter une aide au transport à leurs administrés,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Coulommiers d'adopter le dispositif Pass'Local et de le décliner sur l'ensemble de la commune, sur un périmètre de validité géographique dédié et des lignes de transport définies,

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une convention de gestion et de financement avec le GIE Comutitres afin de rendre opérationnel ce dispositif au 1^{er} janvier 2022,

PROPOSE

- d'approuver les termes de la convention de gestion et de financement du Pass'Local entre la Ville de Coulommiers et le GIE Comutitres telle que proposée en annexe de la présente délibération
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion et de financement du Pass'Local avec le GIE Comutitres pour sa déclinaison sur la commune de Coulommiers ainsi que tous les documents y afférant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver les termes de la convention de gestion et de financement du Pass'Local entre la Ville de Coulommiers et le GIE Comutitres telle que proposée en annexe de la présente délibération
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion et de financement du Pass'Local avec le GIE Comutitres pour sa déclinaison sur la commune de Coulommiers ainsi que tous les documents y afférant.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 30 voix pour , 2 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE)

N° 2021-DEL-047 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA COMMANDE, LA GESTION ET LA DISTRIBUTION DES TITRES « PASS'LOCAL » SUR LA COMMUNE DE COULOMMIERS AVEC LA SOCIÉTÉ D'ARCHE GROS

EXPOSÉ :

Matthieu BRUN

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En accord avec la politique tarifaire d'Ile-de-France Mobilités et le dispositif homologué proposé aux collectivités, la Ville de Coulommiers envisage de décliner le Pass'Local à l'échelle de la commune, sur la ligne 13 (réseau urbain) et la ligne de TAD intramuros, à compter du 1^{er} janvier 2022. Il serait accessible aux administrés qui empruntent ces lignes de transports, avec une attention particulière portée aux usagers ne pouvant prétendre à ce jour à aucune aide ou forfait adapté.

Le Pass'Local constitue un titre de transport nominatif valable un an calendaire, renouvelable tacitement chaque année à discrétion de la collectivité. Il permet à son détenteur de réaliser un nombre illimité de voyages sur le périmètre de validité mis en œuvre par la collectivité.

Le Pass'Local est constitué d'une carte personnalisée obtenue lors de la première attribution et d'un coupon de circulation locale permettant de valider le titre à chaque montée dans un bus. Ce coupon précise l'année calendaire de validité du titre et doit être renouvelé chaque année. Des frais de dossier seront également pratiqués lors de la première délivrance.

La Ville de Coulommiers souhaite déléguer la gestion et la distribution de ces titres à la société Darche Gros. Cette dernière sera mandatée pour :

- réaliser les commandes de titres Pass'Local auprès de l'association OPTILE (Organisation Professionnelle des Transports l'Ile-de-France) qui fabrique et distribue les titres Pass'Local,
- assurer la gestion et la distribution des titres Pass'Local auprès des catégories de voyageurs éligibles,
- vérifier les critères d'éligibilité de tout demandeur du titre Pass'Local,
- de proposer l'offre la plus avantageuse au regard de la situation et des besoins des usagers,
- collecter les informations nécessaires à la facturation et au reporting,
- encaisser les frais de dossiers.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion correspondante avec la société Darche Gros.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L1241-2 et L1241-3 du Code des transports relatifs à la compétence tarifaire exercée par Ile-de-France Mobilités sur l'ensemble de l'Ile-de-France,

VU le dispositif Pass'Local, homologué par Ile-de-France Mobilités, permettant aux collectivités d'apporter une aide au transport à leurs administrés,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Coulommiers d'adopter le dispositif Pass'Local et de le décliner sur l'ensemble de la commune, sur un périmètre de validité géographique dédié et des lignes de transport définies,

CONSIDÉRANT le souhait de la commune de déléguer la gestion et la distribution de ces titres auprès de la société Darche Gros, qui pourra proposer l'offre la plus avantageuse au regard de la situation et des besoins des usagers,

CONSIDÉRANT la nécessité, afin de rendre opérationnel le dispositif, de conclure une convention permettant la gestion, la commande et la distribution des titres Pass'Local sur le territoire de Coulommiers avec la société Darche Gros,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSE

- d'approuver les termes de la convention permettant la gestion, la commande et la distribution des titres Pass'Local sur le territoire de Coulommiers avec la société Darche Gros telle que proposée en annexe de la présente délibération
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention permettant la gestion, la commande et la distribution des titres Pass'Local sur le territoire de Coulommiers avec la société Darche Gros ainsi que tous les documents y afférant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver les termes de la convention de convention permettant la gestion, la commande et la distribution des titres Pass'Local sur le territoire de Coulommiers avec la société Darche Gros telle que proposée en annexe de la présente délibération
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention permettant la gestion, la commande et la distribution des titres Pass'Local sur le territoire de Coulommiers avec la société Darche Gros ainsi que tous les documents y afférant.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 30 voix pour , 2 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE)

N° 2021-DEL-048 - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF « ACCOMPAGNEMENT JEUNES, AGIS POUR TES PROJETS »

EXPOSÉ :

Kevin CHEVRIER

Merci Mme le Maire. Afin de permettre aux jeunes de pouvoir bénéficier d'un moyen de financer leurs projets, la commune accorde une aide pour qu'ils se lancent dans leurs études ou dans la vie active et qui vient en complément de certaines dépenses difficiles telles que l'achat d'un ordinateur ou de matériel spécifique à leur formation, de compléter le permis de conduire, l'achat d'un véhicule ou tout simplement de commencer une formation.

Cette aide s'adressera à 4 jeunes de la Ville de Coulommiers par an et sera attribuée selon les modalités techniques et financières suivantes :

- Les jeunes de la Ville de Coulommiers, âgés de 16 à 20 ans, souhaitant bénéficier de cette aide, rempliront un dossier de candidature, seuls ou en étroite liaison avec le service jeunesse de la commune ou une structure locale associative, partenaire de l'action, dans lequel ils expliqueront précisément leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle, leurs motivations pour l'obtention de cette aide, ainsi que leur propositions d'action ou d'activité citoyenne qu'ils s'engagent à mener en contrepartie de l'obtention de l'aide « Accompagnement Jeunes »
- Les dossiers de candidature seront étudiés par une commission de validation, composée de deux élus municipaux, d'un représentant du CCAS et d'un représentant du service

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

jeunesse. Celle-ci émettra un avis sur chaque candidature et entérinera la liste des bénéficiaires de l'aide « Accompagnement Jeunes »

- La participation de la Ville pourra être, par attributaire, plafonnée à ce jour à 500 € et attribuée selon les critères suivants :
 - Financier : portant sur les revenus personnels du candidat et selon la situation familiale ;
 - Insertion : prenant en considération le parcours du postulant, sa motivation réelle, l'appréciation de la situation sociale ainsi que la nécessité de l'obtention de cette aide ;
 - Citoyen : tenant compte de l'engagement du candidat à s'investir dans une action ou activité sociale ou caritative.
- En cas d'obtention de cette aide, le jeune signera une charte des engagements, dans laquelle il s'engage à réaliser son projet d'action ou d'activité à caractère social ou caritative et à rencontrer régulièrement le service jeunesse chargé du suivi.
- Cette aide sera versée par la Ville de Coulommiers directement aux fournisseurs choisis par le bénéficiaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les modalités techniques et financières d'attribution de l'aide versée directement au fournisseur de la Ville de Coulommiers ou des communes limitrophes ;
- Fixer le montant de cette aide plafonnée à 500 € et incluant les prestations ci-dessus ;
- Approuver la charte des engagements passée entre les jeunes bénéficiaires, les structures d'accueil et le service jeunesse, de ladite aide ;
- Autoriser Mme le Maire ou son représentant à la signer.

Laurence PICARD

Des questions ?

Pascal THIERRY

Oui, je voulais savoir quand on parle de structures Columériennes, d'abord de quelles structures on parle ? C'est ma première question. Et puis, je voulais vous demander si, dans cette commission, il peut figurer un élu d'un groupe minoritaire ?

Et, j'en profite pour dire enfin, le bénévolat de 40 heures, pourquoi limiter à 4 jeunes ? Je veux dire, des jeunes qui veulent travailler 40 heures pour 500 € pour avoir un projet, faut pas limiter, faut encourager.

Laurence PICARD

Oui, je partage votre avis c'est peut-être pas beaucoup 4, on va voir le nombre de dossiers de candidatures recevables, complets etc. Parce que pour présider, le Fonds d'Aide aux Jeunes, jusqu'à présent, mais ça va s'arrêter en tant que Conseillère Départementale à la M.D.S., on a malheureusement assez peu de dossiers, même si la Mission Locale accompagne les jeunes pour des dossiers de ce type, aide au permis, aide à la formation etc, je suis toujours très étonnée du peu de dossiers que l'on a. Alors qu'ils sont accompagnés les jeunes, il y a d'autres dispositifs qui sont parfois même plus intéressants etc. Donc on va mesurer, on regardera ce que ça donne, si on a énormément de dossiers, on reverra notre copie mais objectivement, on y va doucement, on veut voir pour bien ajuster le dispositif. Je pense que c'est un peu l'objectif du service jeunesse de travailler tranquillement sur ce sujet, on verra ce que ça donne.

Pascal THIERRY

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Intervention inaudible (sans micro).

Laurence PICARD

Ah oui, sur les services, Kévin tu peux expliquer l'ensemble des services ?

Et, est-ce que j'ouvrirai la commission ?

Pascal THIERRY

Oui, ouvrir la commission à des élus des groupes minoritaires ?

Laurence PICARD

Alors, il y a 2 élus, ça va être un peu compliqué je pense.

Kévin CHEVRIER

Concernant les élus, c'est surtout les élus en charge des actions du jeune.

Laurence PICARD

L'éducation et la jeunesse, ce sont les élus compétents sur ces sujets-là.

Kévin CHEVRIER

Voilà, tout à fait.

Laurence PICARD

Et, les services ?

Kévin CHEVRIER

Les services, on l'a en question 18, c'est surtout les services de la Ville, voilà dans la question suivante.

M'Bama IBRAHIM

Oui, c'était simplement pour abonder dans votre sens, je vois du coup que c'est une expérimentation, c'est très bien, ça va dans le bon sens. Après, moi j'avais quand même l'impression que ça rappelait des dispositifs existants : le pacea qui est déjà porté par la Mission Locale, il y a la garantie jeunes, le service civique.

Laurence PICARD

Là, on est sur quelque chose de plus ponctuel, d'un peu plus ciblé sur « il manque un ordinateur pour suivre une formation », des choses comme ça.

M'Bama IBRAHIM

Et du coup, je suis plutôt partisan d'un accompagnement. Voilà, l'avantage de ces parcours-là c'est des suivis réguliers, des entretiens réguliers. C'est des parcours qui peuvent être plus longs. Là, je vois que c'est un besoin ponctuel, c'est peut-être ça qui justifie la différence avec les autres dispositifs. Après, est ce qu'on peut pas aussi se poser la question s'il n'y a pas besoin d'une action un peu plus structurée, voilà.

Laurence PICARD

On va pas doublonner, si je peux m'exprimer ainsi, avec ce qui existe déjà. On fait déjà beaucoup au sein de la Mission Locale au sein des dispositifs mis en place.

M'Bama IBRAHIM

Justement, c'est pour ça que je me posais cette question-là et il faudra en évaluer la pertinence.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Oui, absolument.

Aude CANALE

Sur les 16/18 ans, je dirais qu'il y a un sujet parce qu'ils ont des difficultés à trouver des emplois ponctuels qui peuvent financer leurs études etc.

Après sur les 18/20 ans, vous vous étonnez qu'il n'y ait pas beaucoup de candidats mais moi je ne suis pas étonnée, parce que 500 € pour 40h ça fait quand même pas très cher payé. Je pense qu'ils peuvent (interrompue)

Laurence PICARD

Mais attendez, on n'a pas commencé, on peut pas dire qu'il n'y a pas de candidats !

Aude CANALE

Non, vous l'avez dit tout à l'heure.

Laurence PICARD

Au Fonds d'Aide aux Jeunes du Département.

Aude CANALE

Ah oui pardon. Mais moi, ça me choque quand même.

Laurence PICARD

Là, c'est ou trop ou pas assez mais mettez-vous d'accord parce que M. Pascal THIERRY disait que c'était pas assez 4 et vous, vous trouvez que c'est trop.

Aude CANALE

Non, c'est pas ça que je dis, je dis que je suis pas sûre que ça attire beaucoup de jeunes parce que la catégorie 16/18 ont effectivement des difficultés à trouver un emploi donc oui. Pour les 18/20, ils sont déjà plus en passe de trouver un emploi.

Laurence PICARD

On a quelques jeunes qui sont en difficultés sur ce type de sujets.

Aude CANALE

Oui, j'entends bien, justement s'ils sont en difficultés, enfin les payer 40h, 500 € pour des gens en difficultés, il y a quelque chose qui me gêne quand même.

Laurence PICARD

C'est un engagement, on leur donne 500 € et en échange on pense que c'est bien qu'ils rendent service à la Collectivité, dans un des services de la Ville par exemple.

Aude CANALE

Mais je ne comprends pas, le service civique par exemple, c'est à peu près le même dispositif et ça coûte beaucoup moins cher à la commune en fait. Parce que là, on est autour de 100€, pour les collectivités c'est beaucoup mieux pris en charge. En tout cas pour la commune c'est beaucoup moins lourd et on revient à peu près à la même chose.

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ecoutez, on va essayer, on va voir si ça fonctionne, si on l'a bien dimensionné ou pas assez, on fera un retour d'expérience et on fera évoluer le dispositif. L'idée c'est quand même de rendre service à des jeunes qui ont des besoins très précis.

Aude CANALE

Non mais moi, je conteste pas du tout le projet en soi, je tique un peu sur le ratio du tarif de 40 heures quoi !

Milca DEL ZOTTO

40 heures à 500 € ça fait 12,50 € de l'heure ce qui n'est pas négligeable pour des gens qui sont sans diplôme. Si on calcule sur une base de 140 heures par mois, ça ferait un salaire de 1750€.

Laurence PICARD

Oui, c'est pas honteux.

Milca DEL ZOTTO

Non, c'est pas honteux surtout pour les 16/18 ans.

Aude CANALE

D'accord, merci pour le calcul, je n'avais pas vu ça comme ça.

Laurence PICARD

Merci Mme DEL ZOTTO, bien joué.

Elle a sa calculette dans la tête !

On peut passer au vote si vous le voulez bien.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le dossier de candidature « Accompagnement Jeunes – Agis pour tes projets ! » proposé par le service Jeunesse de la Ville, joint à la présente, qui décline en détail le dispositif avec en annexes : le descriptif de la demande à l'intention du jeune, la fiche de liaison structure d'accueil, la Charte des engagements, l'autorisation parentale (pour les mineurs), la liste des structures d'accueil.

Considérant que les jeunes de 16 à 20 ans peuvent avoir besoin de financer leurs projets,

Considérant que les jeunes de 16 à 20 ans sont en recherche de moyens pour pouvoir financer divers projets,

Considérant la volonté de la Ville d'accompagner les jeunes Columériens par la mise en place de ce nouveau dispositif « Accompagnement Jeunes - Agis pour tes projets ! », en versant une aide financière en vue d'une poursuite d'études, un besoin de formation ou l'entrée dans la vie active en contrepartie de la réalisation de 40 heures d'engagement citoyen auprès de services ou structures engagés dans le dispositif.

PROPOSE

Article 1^{er}

D'approuver la mise en place du projet « Accompagnement Jeunes – Agis pour tes Projets » dont les caractéristiques générales, financières et techniques sont détaillées dans le dossier de candidature joint.

Article 2

D'approuver la Charte des engagements passée entre le jeune bénéficiaire de ladite aide, la structure d'accueil et le service jeunesse. La Charte annexée au dossier de candidature porte sur l'objet du dispositif, les conditions d'obtention, la nature des missions confiées aux jeunes, les engagements du

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

bénéficiaire Columérien, les engagements de la ville de Coulommiers, les engagements de la structure d'accueil.

Article 3

De fixer le montant de cette aide plafonnée à 500 € maximum.

Article 4

D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer ladite charte des engagements.

Article 5

Que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours, fonction 020 « Administration générale de la collectivité », chapitre 67, article 6745 « Subvention exceptionnelle de droit privé ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er}

D'approuver la mise en place du projet « Accompagnement Jeunes – Agis pour tes Projets » dont les caractéristiques générales, financières et techniques sont détaillées dans le dossier de candidature joint.

Article 2

D'approuver la Charte des engagements passée entre le jeune bénéficiaire de ladite aide, la structure d'accueil et le service jeunesse. La Charte annexée au dossier de candidature porte sur l'objet du dispositif, les conditions d'obtention, la nature des missions confiées aux jeunes, les engagements du bénéficiaire Columérien, les engagements de la ville de Coulommiers, les engagements de la structure d'accueil.

Article 3

De fixer le montant de cette aide plafonnée à 500 € maximum.

Article 4

D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer ladite charte des engagements.

Article 5

Que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours, fonction 020 « Administration générale de la collectivité », chapitre 67, article 6745 « Subvention exceptionnelle de droit privé ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-049 - CONVENTION D'ACCUEIL D'UN BENEVOLE AU SEIN DES SERVICES

EXPOSÉ :

Kevin CHEVRIER

Pour faire suite à la question 17, la ville propose la mise en place de conventions d'accueil de bénévoles au sein de ses services afin d'assurer les missions suivantes :

- Soutien scolaire.
- Accompagnement de groupes d'enfants.
- Participation à des actions environnementales.
- Participation à des projets de mise en valeur du patrimoine.
- Participation à des actions caritatives.
- Participation à des actions sociales et intergénérationnelles.
- Participation à des actions et projets sportifs.
- Participation à l'accueil et à l'orientation des publics.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les bénévoles seront accompagnés dans leurs missions par les agents de la ville de Coulommiers sans être comptés dans les effectifs.

L'accueil des bénévoles pourra permettre d'accompagner des personnes en formation en particulier dans le cas du BAFA et dans le cadre du projet Jeunesse « AJ ».

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir ;

- Approuver les modalités d'accueil de bénévoles au sein des services municipaux ;
- Approuver la mise en place d'une convention fixant les différents engagements entre les bénévoles et la ville de Coulommiers ;
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'accueil des bénévoles.

Laurence PICARD

Merci Kevin, c'est clair.

Y a-t-il des questions ?

Pascal THIERRY

Moi, quand j'ai lu le dossier, je me suis posé la question de savoir si ce point 18 était lié au 17, donc, oui ! Je le comprends maintenant mais dans la présentation c'était pas clair, on le comprends pas tout de suite. Et, quant au bénévolat, en réalité, c'est pas un bénévolat puisqu'en échange de ces 40 heures, on va quand même lui donner 500 €.

Claude LORENTER

Mais, non le bénévolat c'est pour l'accompagnant.

Laurence PICARD

Non, c'est pas l'accompagnant, non c'est les jeunes. Non mais on va pas les salarier. On leur demande de faire des heures, ils n'auront pas un bulletin de salaire, nous, de notre côté on leur donne 500 €, on subventionne à hauteur de 500 € et ils font le bénévolat dans les services, à hauteur de 40 heures. Ils ne seront pas salariés, donc ils seront bénévoles dans le service.

Pascal THIERRY

Non, mais je comprends c'est simplement dans les formulations. En plus, on parle de bénévolat moi ça me choque un petit peu. Vous savez, avant vous, il y avait un Maire qui disait que toute peine mérite salaire.

Laurence PICARD

Oh, mais il doit pas être le seul à dire à ça, je ne sais pas quel Maire mais voilà.

Pascal THIERRY

Le terme bénévolat voilà, mais quand on lit les 2 points on comprend mieux. Je regrette que dans le dossier ça n'est pas été expliqué.

Laurence PICARD

Excusez-nous, si dans le dossier c'était pas clair.

Aude CANALE

Juste, j'avais une petite remarque, moi je travaille dans un lycée professionnel où on a pas mal d'élèves en stage et c'est vrai que la Mairie de Coulommiers a souvent accueilli des stagiaires mais c'est vrai qu'au final ces stagiaires font beaucoup d'heures et ils ont des missions qui leurs sont données et à aucun moment ces jeunes stagiaires n'ont de rémunération en fait. Pour le coup, là aussi, on est dans un travail et ça pose question quand même. Moi, j'ai des

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

élèves qui sont aussi dans des difficultés familiales, sociales etc et qui travaillent bénévolement pour une collectivité ou pour une entreprise et vis-à-vis de ça (interrompue)

Laurence PICARD

C'est pas un sujet de « stagiaire » ! là (interrompue)

Aude CANALE

Non mais voyez ce que je veux dire, c'est aussi un traitement des jeunes

Laurence PICARD

Oui mais on peut pas, voilà, on dit aux jeunes, on va vous accompagner mais en revanche on voudrait que vous consacriez un certain nombre d'heures à la collectivité et dans des domaines qui sont quand même pas forcément désagréables, c'est la culture, le sport etc. Voilà, ça rend service à tout le monde, à la Ville, le jeune a sa petite subvention. C'est un dispositif d'aide aux jeunes qui n'a rien à voir avec le principe des stagiaires, c'est autre chose.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur ce sujet ?

Mme le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Considérant la nécessité de mettre en place une convention d'accueil des bénévoles au sein des services de la ville pour leur permettre la mise en œuvre de certaines missions d'utilité publique et pour la mise en pratique de formations volontaires.

PROPOSE

Article 1^{er}

D'approuver les modalités d'accueil de bénévoles au sein des services de la ville de Coulommiers.

Article 2

D'approuver la mise en place d'une convention d'accueil fixant les engagements entre la ville de Coulommiers et les bénévoles

Article 3

D'autoriser Madame le Maire à signer la dite convention d'accueil des bénévoles, jointe à la présente.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1^{er}

D'approuver les modalités d'accueil de bénévoles au sein des services de la ville de Coulommiers.

Article 2

D'approuver la mise en place d'une convention d'accueil fixant les engagements entre la ville de Coulommiers et les bénévoles

Article 3

D'autoriser Madame le Maire à signer la dite convention d'accueil des bénévoles, jointe à la présente.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-050 - CREATION DE TARIFS POUR LES SORTIES ET VISITES PROGRAMMEES PAR LE SERVICE JEUNESSE

EXPOSÉ :

Kevin CHEVRIER

Il convient de proposer une grille de tarifs dans le cadre de la programmation des sorties et visites organisées par le service jeunesse.

Le service Jeunesse propose des sorties et des visites durant les périodes extrascolaires. Ces activités à caractère culturel, de loisirs et de découverte peuvent être payantes. Il est proposé de ce fait de demander une participation symbolique à chaque jeune.

Les programmations du service Jeunesse s'adressent aux jeunes columériens de 12 à 18 ans.

L'encaissement sera réalisé par le régisseur du service Jeunesse ou son adjoint.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la mise en place d'une grille tarifaire pour les sorties, visites et animations payantes programmées par ce service
- Approuver les tarifs suivants :

TARIFS SORTIES JEUNESSE à partir du 1 ^{er} juillet 2021	
Demi journée	3€
Journée complète	5€

Ce tarif comprend bien évidemment le transport et l'accès à l'activité.

Laurence PICARD

Kevin, tu donnes quelques exemples d'activités ? Tu les as sous les yeux ?

Parce qu'il y a quand même un choix d'activités assez large.

Kevin CHEVRIER

Donc, en juillet et août, pour donner des exemples, on a des sorties au niveau du canoë, sortie à Honfleur, la visite de Paris sur les Bâteaux Mouches, Musée Grévin, le Parc animalier à Crécy la Chapelle, initiation au golf, accro-branches, la base de Buthiers, de l'aviron également sur La Ferté sous Jouarre.

Laurence PICARD

Merci.

Des questions ?

Emilie THEBAULT

Par rapport à ces sorties, il y a que ces journées de sortie de programmées ou les jeunes sont occupés avec vous et vous leur proposez d'autres activités ?

Kevin CHEVRIER

Des activités, ils en ont sur toute l'année, par exemple la danse ou futsal, également pendant les vacances scolaires. Après sur juillet/août c'est ces activités-là qui sont proposées.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Emilie THEBAULT

Il y a que ces activités-là sur juillet/août ?

Kevin CHEVRIER

Tout à fait.

Emilie THEBAULT

Et bien à titre de comparaison, Pommeuse, une ville de 1 800 âmes propose 30 journées d'activités sur les 2 mois gratuitement pour les ados. Voilà, c'est dommage !

Laurence PICARD

Des questions ? Mme CANALE ?

Aude CANALE

Non, simplement un petit message que j'ai reçu d'une dame Columérienne qui me dit, « j'ai reçu le programme des vacances de cet été, 9 jours programmés pour 2 mois de vacances, avec limite de places pour tout Coulommiers, une honte » ! Voilà.

Laurence PICARD

C'est bon ?

On passe au vote.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant la nécessité de mettre en place une grille tarifaire pour les actions payantes programmées par le service Jeunesse.

PROPOSE

Article 1^{er}

D'approuver la mise en place d'une grille tarifaire pour les actions payantes programmées par le service Jeunesse à compter du 1^{er} juillet 2021.

Article 2

D'approuver les tarifs proposés de 3€ pour une demi journée et de 5€ pour une journée complète.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er}

D'approuver la mise en place d'une grille tarifaire pour les actions payantes programmées par le service Jeunesse à compter du 1^{er} juillet 2021.

Article 2

D'approuver les tarifs proposés de 3€ pour une demi journée et de 5€ pour une journée complète.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 27 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-051 - ADMISSION EN NON VALEUR

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

La liste en non-valeur présentée par le SGC Coulommiers correspond à un montant total de 1 192,20 € pour 6 titres de recettes.

L'admission en non-valeur constitue à faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables par une dépense au compte 6541.

L'assemblée délibérante doit statuer sur le caractère des recettes irrécouvrables et d'admettre en non-valeur les titres de recettes énoncés en annexe.

Laurence PICARD

On va passer au vote, si vous voulez bien.

Mme le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le Service Gestion Comptable de Coulommiers,

Vu les recherches et les démarches entreprises par le Service Gestion Comptable de Coulommiers,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement notamment pour les raisons évoquées par le comptable public sur le caractère « de faible montant » de ces créances,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

Considérant qu'il faut informer entièrement le conseil municipal mais dresser la liste de ces créances irrécouvrables seulement par références, thèmes et montants,

- PROPOSE

- d'admettre en non-valeur les titres de recettes énumérés en annexe et représentant la somme globale de 1 192,20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- DECIDE d'admettre en non-valeur l'ensemble des titres de recettes énuméré sur la liste jointe et représentant la somme globale de 1 192,20 €

- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2021, article 6541

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-052 - EFFACEMENT DE DETTE

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Cette demande émane d'un jugement de clôture pour insuffisance d'actif par le tribunal de Commerce de Meaux,

Le projet de délibération a pour but de prononcer un effacement de cette dette par un mandat au compte 6542 « créances éteintes », pour un montant de 28 €.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Merci.

Pas de questions ?

Mme le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du Service Gestion Comptable de Coulommiers d'admettre en extinction de créance pour un montant de 28 €,

Vu l'instruction codificatrice n°11-022-MO du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu le jugement de clôture pour insuffisance d'actif en date du 22/05/2017 par le tribunal de Commerce de Meaux,

Vu le bordereau de situation du SGC de Coulommiers pour 28 €,

Vu la demande d'effacement de la dette formulée par le SGC de Coulommiers envers la ville,

PROPOSE

- de constater l'effacement de dette pour un montant de 28 € par l'imputation au compte 6542

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de constater l'effacement de dette pour un montant de 28 € par l'imputation au compte 6542

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-053 - DISSOLUTION DU STAC (syndicat de transports de l'agglomération de Coulommiers) - MODALITES DE REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Suite à la dissolution du STAC (syndicat de transports de l'agglomération de Coulommiers), il convient désormais d'approuver la répartition de l'actif et du passif selon les modalités annexées à la présente. Donc :

- d'approuver la répartition selon le tableau annexé dont les écritures, d'ordre non budgétaires seront réalisées par le comptable du SGC de Coulommiers avec nécessité pour les communes de reprendre le résultat de fonctionnement tel qu'il apparaît au 110 (compte 002) dans le résultat de leur budget principal. C'est ce qu'on verra dans la Décision Modificative numéro 2 pour Coulommiers.

- d'approuver la reprise du résultat du STAC pour 442 375.60€ et sa répartition selon le tableau annexé.

-Pour la ville de Coulommiers, la somme est de 337 890.70€.

Laurence PICARD

Merci Mme DELOISY. Des questions ?

Mme le Maire,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/N°55 du 2 novembre 2020 actant la dissolution du syndicat de transports de l'agglomération de Coulommiers (STAC)

Vu le courrier de la Trésorerie de Coulommiers arrêtant la balance détaillée du STAC au 11/12/2020

Considérant la proposition de répartition détaillée jointe à la présente délibération.

Considérant que cette répartition est soumise à l'approbation des communes

Considérant l'accord des communes

PROPOSE

- d'approuver la répartition selon le tableau annexé dont les écritures, d'ordre non budgétaires seront réalisées par le comptable du SGC de Coulommiers avec nécessité pour les communes de reprendre le résultat de fonctionnement tel qu'il apparaît au 110 (compte 002) dans le résultat de leur budget principal.

- d'approuver la reprise du résultat du STAC pour 442 375.60€ et sa répartition selon le tableau annexé

-d'acter pour la ville de Coulommiers, que la somme de 337 890.70€ sera reprise au 002

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la répartition selon le tableau annexé dont les écritures, d'ordre non budgétaires seront réalisées par le comptable du SGC de Coulommiers avec nécessité pour les communes de reprendre le résultat de fonctionnement tel qu'il apparaît au 110 (compte 002) dans le résultat de leur budget principal.

- d'approuver la reprise du résultat du STAC pour 442 375.60€ et sa répartition selon le tableau annexé

-d'acter pour la ville de Coulommiers, que la somme de 337 890.70€ sera reprise au 002

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 31 voix pour , 1 abstention (Pascal THIERRY)

N° 2021-DEL-054 - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2021 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A L'HARMONIE ET AUX COTEAUX BRIARDS

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce sont des subventions complémentaires. Dans le cadre de la réorganisation de la Direction de l'Orchestre d'Harmonie, il convient de compléter la subvention de 2 000€ pour faire face à certaines dépenses dans le cadre de la reprise des cérémonies.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement de la cave occupée par les Coteaux Briards, des aménagements portés par l'association ont été réalisés auxquels la commune s'était engagée de participer à hauteur de 300€.

Laurence PICARD

Pas de questions ?

Passons au vote.

Mme le Maire,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la circulaire n° 54395 SG du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU la délibération 2021-DEL-011 du 8 février 2021 approuvant la répartition des subventions au titre de 2021

CONSIDERANT la volonté de soutenir le secteur associatif

PROPOSE

- D'attribuer une subvention complémentaire à :

- l'Harmonie Municipale au titre de l'année 2021 de 2000€
- l'association des Coteaux Briards au titre de l'année 2021 de 300€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer une subvention complémentaire à :

- l'Harmonie Municipale au titre de l'année 2021 de 2000€
- l'association des Coteaux Briards au titre de l'année 2021 de 300€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-055 - APPROBATION DES RAPPORTS D.S.U et F.S.R.I.F

EXPOSÉ :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sophie DELOISY

Oui, comme chaque année avant la fin du mois de juin, nous devons faire état de comment ont été financées les dépenses par rapport à ces dotations.

La DSU a pour but les actions de développement social et le FSRIF les actions qui concourent à l'amélioration des conditions de vie.

Un tableau retrace les opérations réalisées.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'approbation de ces rapports et notamment sur l'utilisation des dotations perçues en 2020, donc pour la DSU c'était 1 392 670 € et pour les FSRIF 1 300 448 €.

Laurence PICARD

Merci Mme DELOISY, des questions ?

Emilie THEBAULT

Oui par rapport au Fond de Solidarité des Communes de la Région Ile de France, je voudrais avoir des précisions sur la ligne A.C.V.L., si j'ai bien tout compris, enfin ces 321 940 ça représente quoi ?

Laurence PICARD

Alors, comme vous l'a expliqué Mme DELOISY, nous devons justifier chaque année de l'utilisation d'une somme qui nous est versée. Alors, il ne s'agit pas là d'une subvention demandée par l'ACVL mais de la répartition de la somme que nous touchons. Ce sont des sommes pour aider les communes à boucler leur budget et l'ACVL y figure parce que, comme vous le savez, nous avons un problème de budget et de déficit sur le fonctionnement de Longchaumoises. Donc, on affecte à l'ACVL une partie de cette aide financière, pour boucher le trou de Longchaumoises.

Emilie THEBAULT

Donc du coup l'ACVL est subventionnée ?

Laurence PICARD

Ce n'est pas une subvention. C'est-à-dire que si nous ne mettons pas cet argent pour boucher le trou de Longchaumoises, on peut le mettre pour faire des actions « Jeunesse » ou d'autres actions de la Ville. Ce n'est pas une demande de subvention par rapport à l'ACVL.

Mais, c'est vrai que c'est un mécanisme qui n'est pas facile à comprendre mais c'est malgré tout, comme ça que ça fonctionne. On doit justifier d'une enveloppe globale que l'on a, qui sert en fait aux communes, c'est bien pour ça que ça s'appelle une dotation, à boucler leur budget.

D'autres questions ?

Aude CANALE

Oui, non pas une question, une remarque. En fait, ce que vous êtes en train de nous expliquer c'est que vous avez une dotation globale pour la Ville et que vous faites un choix en distribuant cette dotation.

Laurence PICARD

Là, où on en a besoin oui.

Aude CANALE

Oui, donc en fait, vous êtes en train de nous dire que finalement c'est votre choix de fermer Longchaumoises ! Il pourrait tout à fait être conditionné au fait que vous donnez une subvention plus importante à l'ACVL qui en a besoin.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mais en fait, vous êtes en train de nous dire sur les pertes de Longchaumois, que vous êtes extrêmement déficitaire, mais pas tant que ça ! puisque sur 450 000, il y a déjà 321 000 qui sont pris en charge par la Région Ile de France.

Laurence PICARD

Vous ne comprenez pas le mécanisme justement ! Comme nous sommes responsables de la gestion de nos fonds publics, nous estimons que nous ne pouvons pas remettre de l'argent indéfiniment, tous les ans, à l'ACVL pour équilibrer le budget de Longchaumois ! Nous pensons que cet argent ne sert pas suffisamment aux Columériens sur place et que ce serait mieux utilisé pour d'autres projets de la Ville. C'est la preuve avec cette dotation, nous sommes obligés de mettre de l'argent pour combler le déficit de Longchaumois voilà, c'est pour ça que nous avons décidé de ne pas faire ça.

Aude CANALE

C'est un choix politique !

Laurence PICARD

Mais oui ! quand je vous dis « nous avons décidé de » c'est un choix !

Aude CANALE

C'est un choix politique Mme PICARD, vous avez fait le choix de sacrifier Longchaumois qui était un bien communal, pour proposer des activités qui seront proposées par des entreprises privées et qui vont d'ailleurs coûter beaucoup plus chères !

Laurence PICARD

Mais pas du tout ! Mme LORENTER va pouvoir vous dire ce qu'il en est.

Aude CANALE

Je vais juste terminer, s'il vous plaît, sur Longchaumois ! Si vous aviez vraiment envie que Longchaumois puisse continuer à fonctionner, vous pourriez le faire. Vous pourriez le faire déjà en créant un site internet. Vous pourriez le faire en faisant en sorte que Longchaumois ait une page Facebook, vous pourriez le faire en imaginant un certain nombre d'activités sur Longchaumois, le développer sur le tourisme vert.

Laurence PICARD

On a déjà essayé beaucoup de choses Madame.

Aude CANALE

Non, vous n'avez absolument rien fait ! ou ça se résume à pas grand-chose et des choses qui sont extrêmement récentes, en plus.

Mais, en tout cas, si vous aviez vraiment la volonté de préserver ce centre communal, vous pourriez le faire, vous auriez la possibilité et on le voit bien dans ce fond de solidarité des communes de la région Ile de France. Vous auriez le choix.

Vous faites le choix d'aller démarcher des entreprises privées qui proposent des offres de séjours qui vont être extrêmement coûteuses, plus d'ailleurs pour les Columériens et vous faites le choix de sacrifier un bien communal et ça, je trouve que c'est scandaleux ! Parce que, si vous aviez voulu, vous pouviez développer le tourisme vert, les mariages par exemple,

Laurence PICARD

On va aller se marier à Longchaumois ?

Aude CANALE

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Non, mais les gens de Longchaumoises pourraient très bien se dire, « tiens si on veut on peut bénéficier d'une salle » ! Non, mais faut avoir un petit peu d'imagination, vous en manquez certainement !

Laurence PICARD

On n'est pas dans l'évènementiel ! Vous savez, on va pas développer l'évènementiel à Longchaumoises.

Aude CANALE

Il faut savoir si vous voulez sauver Longchaumoises ou pas ?

Laurence PICARD

C'est pas le boulot d'une mairie.

Aude CANALE

Vous êtes là à nous dire, à nous montrer (interrompue)

Laurence PICARD

Ne me montrez pas du doigt !

Aude CANALE

Si, si mais ça me mets extrêmement en colère !

Laurence PICARD

Mais c'est pas grave.

Aude CANALE

Si, c'est grave ! Parce que ceux qui sont touchés, voyez c'est ceux qui ne payent pas d'impôts comme certaines personnes le disent en réunion ! Donc, moi ça me touche parce que c'est des gens qui peuvent pas partir en vacances, que vous êtes en train de négliger ! C'est ces gens qui ne peuvent pas partir en vacances à qui vous proposez 9 activités pendant les 2 mois d'été !

Laurence PICARD

Soyez raisonnable Mme CANALE.

Aude CANALE

Non, là-dessus vous ne me ferez pas être raisonnable Madame, je trouve que c'est lamentable ! Et, je rajouterai une chose, vous êtes en train de nous casser les pieds avec une Maison aux Fromages à 7 millions d'euros, vous êtes là en train de dire « la gastronomie, le fromage c'est formidable etc » vous n'avez même pas pensé que, éventuellement, on aurait pu faire un partenariat avec Longchaumoises qui a aussi (interrompue)

Laurence PICARD

Du Comté !

Aude CANALE

Du Comté effectivement ! Et, voyez ça aurait eu du sens.

Laurence PICARD

Et alors ? qu'est-ce qu'on fait avec le Comté de plus à Coulommiers ? Moi, je veux bien tout mais (interrompue)

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Aude CANALE

En tout cas vous êtes en train de sacrifier un bien communal, de sacrifier une commune qui est dans le désarroi total par rapport à la vente de ce centre.

Laurence PICARD

Pas du tout !

Aude CANALE

Pas du tout ? on n'a pas les mêmes échos.

Laurence PICARD

Je suis en relation avec le Maire. Cela étant, malgré l'appel pathétique de M. THIERRY envoyé à l'ensemble des Maires de la Communauté d'Agglomération, il n'y a pas un Maire qui est venu me proposer d'envoyer ses classes à Longchaumois. Donc, M. THIERRY c'est pas non plus au point votre méthode pour remplir Longchaumois ! Je suis désolée, vous nous avez fait une grande tirade pour nous dire « messieurs les Maires, envoyez vos classes à Longchaumois. » et rien !

Pascal THIERRY

Mais non, Mme le Maire, j'ai pas fait une grande tirade ! j'ai simplement dit aux élus de la communauté de communes de se rapprocher de vous.

Laurence PICARD

Ça n'a rien donné ! Ils ne se sont pas rapprochés !

Pascal THIERRY

Ben alors ! vous les avez pas conviés ? Alors, moi je vous ai tendu la perche, il fallait la saisir ! Il fallait aller vers eux. Vous êtes dans la même majorité politique et vous n'arrivez pas à vous entendre ?

Laurence PICARD

Mais on s'entend très bien ! Mais bizarrement, ils veulent pas y aller !

Pascal THIERRY

Mais, c'est pas les Maires qui vont y aller, c'est les enseignants !

Laurence PICARD

Alors puisque vous parlez des enseignants, Mme LORENTER va pouvoir vous dire où elle en est de son travail avec les enseignants, sur ce sujet.

Claude LORENTER

Moi, je peux comprendre toutes les colères mais je peux pas comprendre qu'on mente comme ça de manière éhontée !

Il est hors de question de ne pas s'occuper de toutes les populations de Coulommiers et je vous l'ai déjà dit la dernière fois ! Donc, je vous le répète, on n'est pas sur une population, on est sur la population de Coulommiers. Je vois tous les publics et j'essaie de monter un projet qui tient compte de tout le monde. C'est ça le but ! La mixité sociale première chose.

Deuxième chose, pour ce qui est des écoles pour répondre, je travaille depuis un an avec elles. On a travaillé avec les écoles, avec l'Inspection Académique, c'est marrant parce que j'ai pas de problème avec eux. Ils entendent, ils débattent, ils posent des questions et ils sont très contents aujourd'hui, en Conseil d'Ecole quand je leur annonce des projets qui tiennent compte de leurs contraintes, qui tiennent compte des parents qui sont énormes ! parce que pas

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

rationnels et qui tiennent compte également du fait, je vous le rappelle puisque vous êtes professeur, qu'au départ c'est un projet pédagogique qui doit avoir comme finalité le lieu dans lequel on se rend, d'accord ? ça c'est ce que l'Education Nationale m'a demandé, d'accord ?

Ça ne remet pas en cause tout le bien et toute la qualité qu'il y a eu à Longchaumois. Vous savez aussi, je pense, puisque vous m'avez dit que vous l'aviez lu jusqu'au bout, il y a un rapport qui explique clairement qu'aucune Mairie en France n'a gardé son centre de vacances, y compris les Mairies de gauche ! Elles les rendent toutes, c'est impossible, quand on contacte les gens qui font des séjours – laissez-moi finir après vous pourrez me dire ce que vous voulez – parce que moi je peux entendre qu'on soit pas d'accord, contrairement à vous ! Et je suis prête à prendre vos idées il y a aucun problème ! mais arrêtez de nous agresser et de dire qu'on n'est pas là pour les Columériens ! NOUS SOMMES LA POUR LES COLUMERIENS ! Est-ce que vous m'entendez bien là ?

Je suis en train de me battre tous les jours pour que les Columériens puissent partir en vacances. Vous nous répétez sans arrêt que le budget de Longchaumois correspond à 1 % du budget de la Ville. Est-ce que vous savez qu'il y a 1% des Columériens qui partent à Longchaumois ? vous trouvez ça normal ? Sans problème ! et vous venez me parler d'un site ! mais vous voulez quoi ? attirer les Japonais ? Franchement !

C'est les Columériens qu'on vise d'accord ? Et je suis complètement intégrée là-dedans, complètement engagée dans ça. Ce que je veux, c'est que les enfants aillent en classe de neige ! aujourd'hui, c'est pas le cas ! (applaudissements)

Oui, merci, tous les jours je suis dessus ! Tous les jours, je vais voir tout le monde, je suis allée voir les associations d'insertion, je vais voir tout le monde pour prendre toutes les contraintes et monter une offre qui corresponde à tout le monde. Et, je peux vous dire qu'en ce qui concerne les classes de découverte, on arrive au bout du travail et que la réunion de synthèse ça a été un succès ! Voilà.

Laurence PICARD

Bravo Claude. Merci beaucoup, Claude s'investit énormément et je la félicite parce que c'est pas un sujet facile tant il y a de fausses informations qui circulent, avec beaucoup de mauvaise foi. Et quand on veut pas entendre, on entend pas ! (interrompue)

Coralie CHAMOIS

Excusez-moi, moi je voudrais répondre à Mme LORENTER (interrompue)

Laurence PICARD

Attendez que je vous donne la parole, je n'avais pas forcément terminé !
Voilà, allez-y !

Coralie CHAMOIS

Merci Mme le Maire. Mme LORENTER, personne ne vous agresse ici !

Laurence PICARD

Ah ben quand même ! (rires)

Claude LORENTER

Dans vos réseaux sociaux ? ça fait effectivement beaucoup de buzz ! Tout le monde s'intéresse à ce que vous racontez sur les réseaux sociaux. Vous ne faites que dire des mensonges !

Coralie CHAMOIS

Mais c'est faux, on ne dit pas de mal.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Claude LORENTER

Si ! Vous affirmez des choses sans connaître le fond du dossier. Moi, le dossier je l'ai pris, je l'ai étudié sur tous ses aspects et je peux vous dire que si j'avance sur ce dossier c'est parce que je suis convaincue qu'on peut mieux faire pour les Columériens et que si j'avais pensé le contraire comme vous, je l'aurais dit à Mme le Maire.

Coralie CHAMOIS

D'accord ! Le dossier vous nous l'avez fait parvenir comme vous l'aviez dit.

Claude LORENTER

Je vous ai fait parvenir ce que vous m'aviez demandé.

Coralie CHAMOIS

Ah ? donc il y a des choses qui faisaient partie du dossier dont nous, nous n'avons pas eu connaissance ?

Claude LORENTER

Non.

Coralie CHAMOIS

Non parce qu'encore une fois, nous, le point de vue que l'on se fait là-dessus, il ne s'agit pas de faire de la politique politicienne (interrompue)

Claude LORENTER

J'espère ! Il est temps de dire ça ! (interrompue)

Coralie CHAMOIS

Non, vraiment c'est pas ça ! Parce que l'opinion qu'on s'est fait, on se l'est fait avec le dossier que vous nous avez transmis, première chose.

Deuxième chose, nous il y a des gens qui nous ont contacté également ! Vous parlez des gens de Longchaumois, vous parlez des élus. Des élus nous ont contacté mais pas que, et les gens nous disent « mais attendez la façon dont ça a été fait est plus que discutable » ça c'est un point auquel on n'est pas obligé de se remettre là-dessus. Maintenant, on nous a aussi expliqué avoir fait des propositions faites à Longchaumois. Vous nous dites que vous avez, effectivement, mis en place de nouvelles activités à Longchaumois quand vous nous avez fait parvenir le rapport des activités nouvelles, par exemple « zen » ou « accrobranches » ou je sais plus ce que vous avez proposé, vous l'aviez proposé l'année dernière, c'est-à-dire en période de COVID, ce qui signifie qu'en réalité on n'a pas laissé le temps

Claude LORENTER

Vous dites n'importe quoi encore une fois !

Moi, quand je vous dis que j'étudie le dossier, vous êtes capable de faire la même démarche que moi ! C'est-à-dire que j'ai pas des pièces secrètes ! j'ai été chercher ! Simplement, je me suis renseignée ! Quand vous dites que le compte est à l'équilibre et je me rappelle l'avoir dit en commission, allez voir un expert comptable ! Il va vous expliquer que c'est structurellement en déficit ! Arrêtez de dire que les comptes sont équilibrés ! Ils sont équilibrés comme Mme le Maire vient de vous l'expliquer (interrompue)

Coralie CHAMOIS

Parce que c'est un service public ! à partir du moment où on offre un service public, ça coûte de l'argent ! On est d'accord avec ça.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Claude LORENTER

Donc pour vous, c'est normal qu'on paye pour d'autres que les Columériens ?

Coralie CHAMOIS

Encore une fois, j'aimerais bien vous répondre là-dessus, les gens ne savaient même pas qu'il existait des séjours à Longchaumois ; Alors, attendez il y a un problème de communication ! Peut être que vous, à l'intérieur, dans cette assemblée parce que vous êtes dans le secret des Dieux, vous êtes au courant.

Laurence PICARD

Vous débarquez un peu Mme CHAMOIS, là !

Coralie CHAMOIS

Non, je suis désolée les gens ne le savaient pas ! et moi-même j'ignorais que les familles pouvaient y aller ! J'étais persuadée que Longchaumois c'était uniquement pour les écoles. En toute bonne foi, j'ignorais que les familles pouvaient y aller. A un moment donné, il y a un problème de communication !

Claude LORENTER

Mais vous vous appuyez sur quoi pour dire qu'il y a un problème de com ? sur quoi ? Moi, je vais vous dire quelque chose le plan de com, il est fait selon les cibles, quand on s'adresse aux classes découverte on voit les enseignants, quand on s'adresse aux familles on va voir les familles, mais mettre un site ? qu'est-ce que vous voulez mettre sur votre site ?

Coralie CHAMOIS

Mais, comment vous allez voir les familles ? Mais comment vous pouvez expliquer que moi, en tant que famille, on a pas été me chercher ?

Laurence PICARD

On va vous dire comment ça se passe.

Milca DEL ZOTTO

A chaque vacances, les enfants, et bien avant les vacances, tous les enfants reviennent de l'école avec un papier qui dit que des séjours-familles sont organisés et il y a le numéro où on peut s'inscrire etc.

Claude LORENTER

Et ça vous l'aviez dans le dossier !

Laurence PICARD

Mais oui, c'est pas plus compliqué que ça. Il faut juste bien, objectivement, regarder le dossier. Merci Milca.

Coralie CHAMOIS

Objectivement, l'info n'est pas passé chez tout le monde.

Claude LORENTER

Alors objectivement, l'info elle est passée. Les parents sont pas rationnels ! il y a aussi cette difficulté, les parents n'ont plus cette volonté de faire partir leurs enfants en colo. Ils sont en format « école » toute l'année, ils ont le péri-scolaire. Demandez, allez les voir les parents ! Devant les écoles, qu'est-ce qu'ils vous disent « moi mon fils, il a pas envie d'y aller, ben il y va pas ! ». Parce qu'il y a l'espèce de culpabilité qu'un parent ressent de travailler et ne pas

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

être avec son enfant. Il y a le fait que l'enfant préfère rester devant sa console que d'aller en colo. Et, le format « colo » je suis désolée, quand je vous dis que je me suis renseignée, allez vous renseigner dans des Mairies. Allez voir ce que les études disent à ce sujet au lieu de dire de manière pas argumentée, allez hop il faut mettre un site parce que c'est pas connu ! Si, c'est connu, je suis désolée !

Vous pouvez pas en même temps dire « oh là là, il faut sauver Longchaumoises ! Faisons un référendum » et en même temps dire « c'est pas connu » ! C'est contradictoire ce que vous dites.

Jean BARDET

Oui, je voulais dire que je trouve ça désolant ces échanges. Moi, j'ai grandi dans une ville de la même taille que Coulommiers, qui était une ville communiste je précise, et qui avait 2 types d'hébergements, deux « Longchaumoises » si vous voulez. Enfin, j'exagère, un montagne et un à la mer. Et, vraiment, pour avoir vu cette municipalité se battre, ils ont vraiment tout fait pour garder ces deux centres de vacances. Les choses vont comme ça, je crois que ça correspond moins à l'attente des gens. Si Longchaumoises n'a pas de succès, s'il y a une baisse de fréquentation, c'est pas une histoire de réseaux sociaux ou autre connerie de ce style ! Excusez-moi pour ma grossièreté. A mon avis, ça ne correspond plus exactement aux attentes des familles et des enfants. Moi, j'aurais rêvé que ça continue, qu'il y ait le même goût des classes vertes, j'adorais ça mais réellement voilà. Mais, je peux vous dire, les élus que j'ai vu là-bas, ils étaient aussi désolés que ça ne fonctionne pas. Ils ont sacrifié les deux propositions et ils ont diversifié leur offre sociale, voilà, je crois que ça ne mérite pas (interrompu)

Laurence PICARD

Merci Jean pour ce petit temps calme, pour faire redescendre la pression.
Donc, nous en étions au vote des deux rapports DSU et FSRIF.

Mme le Maire,

Vu la loi 91-429 du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine (DSU) et un Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF),

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal, aux termes de la loi susvisée, d'approuver un rapport annuel retraçant, pour la DSU les actions de développement social entreprises et pour le FSRIF celles concourant à l'amélioration des conditions de vie,

- PROPOSE

De statuer sur l'adoption des rapports concernant l'utilisation des dotations perçues au titre de la DSU et du FSRIF pour l'exercice 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- APPROUVE

Les rapports sur l'utilisation des dotations perçues en 2020, au titre de la DSU et du FSRIF, annexés à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 4 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS)

N° 2021-DEL-056 - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

La présente décision modificative n°2 porte sur des ajustements de crédits en fonctionnement et en investissement et à des opérations nouvelles.

Un tableau en annexe retrace l'ensemble des opérations d'ajustements de crédits et distingue les opérations nouvelles.

Cette décision modificative a été présentée à la commission des Finances.

Il est proposé de délibérer sur cette modification du budget n°2. Elle s'équilibre en fonctionnement 334 265 € et en investissement 72 936 €

Laurence PICARD

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-DEL-018 du 8 Février 2021, approuvant le budget primitif de la Ville,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-DEL-031 du 12 Avril 2021, approuvant la décision modificative n°1,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

Vu l'avis de la Commission des Finances, Commande Publique, Solidarités, Insertion en date du 16 juin 2021,

- PROPOSE de voter la décision modificative n°2 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de voter la décision modificative n°2 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

La délibération est

A Coulommiers, le

Ont signé au registre, les membres présents.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 27 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-057 - LEGS TROQUET - PLACEMENT DE FONDS DANS DES OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR (AOT)

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Pour valoriser ce legs, des opérations d'achat et de remboursement en obligations du Trésor ont été effectuées depuis l'acceptation de ce legs,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération en date du 25 mars 2019, la commune a approuvé une opération d'achat par le réemploi des obligations arrivant à leur terme le 25 avril 2019 pour un montant d'environ 1 000 euros,

Depuis la commune n'a pas constaté la réalisation des achats en obligations du trésor

Considérant qu'il convient de poursuivre la valorisation de ce legs pour la valeur de 1 000 euros, le projet de délibération a pour objectif de réitérer le réemploi en AOT.

Laurence PICARD

Merci. Des questions ?

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 5 juillet 1975 par laquelle la commune a accepté le legs fait par Melle TROQUET Germaine en vue de permettre la création d'une bourse d'études pour une jeune fille du Lycée de Coulommiers,

Vu les opérations successives d'achat et de remboursement en obligations du Trésor depuis l'acceptation de ce legs,

Vu la délibération n°2019-DEL-037 du 25 mars 2019 approuvant le réemploi des obligations arrivant à leur terme le 25 avril 2019 pour un montant d'environ 1 000 euros,

Vu la constatation de la non réalisation des achats en obligations du trésor courant 2019 notamment la non réception de relevés de revenus de valeurs tenus par la Direction Générale des Finances Publiques,

Considérant qu'il convient de poursuivre la valorisation de ce legs,

Considérant les relevés de remboursement OAT en date du 25 avril 2019 pour le montant cumulé de 1 000 euros,

PROPOSE

- De réitérer le réemploi de ces obligations par la souscription de nouvelles OAT au plus près de la somme remboursée,
- De fixer la durée de souscription sur la base des conseils de la Direction Générale des Finances Publiques,
- De dire que les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal au compte 272
- D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DECIDE

- De réitérer le réemploi de ces obligations par la souscription de nouvelles OAT au plus près de la somme remboursée,
- De fixer la durée de souscription sur la base des conseils de la Direction Générale des Finances Publiques,
- De dire que les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal au compte 272,
- D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Le legs de Mle TROQUET stipule qu'il doit servir à la création d'une bourse d'études pour une jeune fille d'un lycée de Coulommiers,

Les placements en obligations du Trésor (AOT) permettent de générer des produits financiers.

Les derniers connus s'élèvent à 182,77 euros pour l'année 2021.

La ville de Coulommiers souhaite compléter cette somme pour permettre l'attribution d'une bourse d'études pour un montant total de 500 €,

Le projet de délibération est l'attribution de cette bourse à une élève du Campus de Coulommiers.

Laurence PICARD

Pas de questions ?

Pascal THIERRY

Pour le legs Troquet, avant on donnait le nom de la lauréate, avec le Lycée auquel elle appartenait.

Laurence PICARD

On ne le donne plus.

Pascal THIERRY

Domage.

Laurence PICARD

On ne peut pas donc voilà, on faisait sortir le public, je m'en souviens très bien mais on ne le donne plus. C'est toujours une Columérienne proposée par le Lycée.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 1977 approuvant le compte final de liquidation de la succession de Mle TROQUET,

Considérant que le legs de Mle TROQUET stipule qu'il doit servir à la création d'une bourse d'études pour une jeune fille d'un lycée de Coulommiers,

Considérant que les produits financiers générés par le placement de ce legs s'élèvent à 182,77 euros pour l'année 2021.

Considérant la volonté de la ville de compléter cette somme pour un montant de 317,23 euros pour permettre l'attribution d'une bourse d'un montant de 500 €,

PROPOSE :

L'attribution pour l'année scolaire 2020 – 2021 d'une bourse d'études d'un montant de 500 à KASSIOUI Safaa, élève du Campus de Coulommiers.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

D'attribuer pour l'année scolaire 2020 – 2021 d'une bourse d'études d'un montant de 500 à KASSIOUI Safaa.

De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif de 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE - COMPTE RENDU

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'elle a été amenée à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données.

N°2021-DEC-011 en date du 14 avril 2021 : Acceptation d'un remboursement émanant de la SMACL Assurances d'un montant de 7 426,88 € suite à un sinistre le 04/10/20 sur candélabres. La recette sera imputée au compte 7788 814.

N°2021-DEC-012 en date 10 juin 2021 : Montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. La recette correspondante, d'un montant de 6 328,48 € sera imputée au compte 70323/020.

N°2021-DEC-013 en date du 19 avril 2021 : Adhésion service SP PLUS V2 de la Caisse d'Épargne, pour les régies des services « Culturel » et « Enfance » - Plateforme permettant la mise en place d'un système de sécurisation des ordres de paiement effectués à distance – Le service SP PLUS V2 est fourni aux conditions financières suivantes :

Frais de mise en service : gratuits

Abonnement mensuel : 18 €

Coût par paiement effectué : 0,13 €

Personnalisation avancée de la page de paiement : gratuite.

N°2021-DEC-014 en date du 09 juin 2021 : Acceptation d'un remboursement émanant de l'assurance PILLIOT pour règlement d'un sinistre sur véhicule le 25/01/21. La recette correspondante d'un montant de 1 515,94 € sera imputée au compte 7788 020.

N°2021-DEC-015 en date du 03 mai 2021 : Acceptation d'un remboursement émanant de SMACL assurances pour le règlement après obtention du recours suite à un sinistre sur candélabres 04/10/20. La recette correspondante d'un montant de 1 000 € sera imputée au compte 7788 814.

N°2021-DEC-016 en date du 26 mai 2021 : Acceptation d'un remboursement émanant de SMACL assurances pour le règlement après obtention du recours suite à un sinistre sur candélabres 27/09/20. La recette correspondante d'un montant de 1 000 € sera imputée au compte 7788 814.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021-DEC-017 en date du 26 mai 2021 : Passation d'une convention relative aux modalités d'intervention et aux dispositions financières entre la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB) et la commune de Coulommiers dans le cadre de l'achat de masques (période Covid 19). Remboursement d'un montant de 9 697,56 € correspondant à l'achat de 3 600 masques à la CACPB.

N°2021-DEC-018 en date du 07 juin 2021 : Accueils de loisirs sans hébergement – barème à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

Vu les articles L.2122–22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales,

Compte-rendu des décisions prises en application de la délibération n°2020-DEL-112 du 21 septembre 2020

Date de signature et durée	Objet	Titulaire	Montant total HT
SERVICES			
Signé le 19/04/2021 1 an reconductible 1 fois	Maintenance des ascenseurs et plateformes des bâtiments communaux	THYSSENKRUPP 77183 Croissy Beaubourg	5 800,64 € par an Soit 11 601,28 € sur 2 ans
Signé le 19/04/2021 5 ans	Location emballage bouteille de gaz industriel	LINDE 69800 Saint Priest	398,70 € pour 5 ans
Signé le 4/05/2021 1 an reconductible 2 fois	Paiement en ligne restauration scolaire (régie service enfance) + réservations culturelles (régie service culturel)	CAISSE D'ÉPARGNE 75633 Paris 13 ^{ème}	Suivant nombre de transactions mensuelles Coût d'une transaction : 0,13 €
Signé le 2/06/2021	Conception et tir d'un spectacle pyrotechnique pour la fête nationale des années 2019 à 2022 Avenant 1 : prolongement d'un an du marché jusqu'en 2023 suite aux mesures prises par Ordonnance et directives ministérielles pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19	EURODROP 94600 Choisy le Roi	Aucune incidence financière
Signé le 3/06/2021 1 an reconductible 2 fois	Entretien des réseaux d'eaux pluviales et ouvrages annexes	SUEZ 92752 Nanterre	Montants annuels : Minimum : 20 000 € Maximum : 70 000 € Soit 210 000 € sur 3 ans
TRAVAUX			
Signé le 20/04/2021	Création d'un skatepark	BETON FRANCE SKATEPARK 11000 Carcassonne	120 975,00 €
Signé le 3/06/2021 1 an reconductible 2 fois	Travaux de marquage routier	PARISIGN 93170 Bagnolet	Montants annuels : Minimum : 10 000 € Maximum : 50 000 € Soit 150 000 € sur 3 ans

Laurence PICARD

Est-ce qu'il y a des questions ?

Pascal THIERRY

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Une précision, dans la Décision 018, on parle d'accueil de loisirs sans hébergement - barème à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, mais on l'a pas le barème !

Laurence PICARD

Ah si, vous l'avez pas ? c'est pas dans les annexes ?

Pascal THIERRY

C'est normal de communiquer les barèmes !

Laurence PICARD

Les barèmes sont communiqués aux familles. Effectivement, on peut vous l'adresser, on vous le fera parvenir.

D'autres questions ?

QUESTIONS DIVERSES

Pascal THIERRY

Oui j'avais une question et vous avez déjà abordé le sujet ! Mais oui, le point important du dernier Conseil c'était Longchaumois. Alors moi j'avais préparé ma question.

Laurence PICARD

Est-ce que c'est vraiment nécessaire d'y retourner ?

Pascal THIERRY

Oui et je vais vous dire pourquoi Mme le Maire. Parce que j'ai envoyé un courriel le 19 avril 2021, à notre collègue Franck RIESTER, en copie à l'ensemble des Conseillers Municipaux et aux élus de l'exécutif, alors j'aimerais quand même le lire ce courriel parce que (interrompu)

Laurence PICARD

Mais si on l'a reçu c'est pas la peine !

Pascal THIERRY

Non mais pour les Columériens qui liront le PV. C'est un peu long, oui je sais, mais je vous le lis :

« Vous étiez absent, en ayant donné votre pouvoir d'élu local, à Mme le Maire, lors du dernier conseil municipal de Coulommiers le 12 avril 2021. En introduction de cette séance, Mme Laurence PICARD nous a informés du souhait de votre majorité municipale de vendre le centre de loisirs et de vacances, « Le Nid », de Longchaumois.

Je me permets de venir vers vous car si à l'heure actuelle il ne s'agit que d'une intention, ce projet de cession ne me paraît pas être conforme aux engagements que vous avez pris l'an dernier devant les électeurs Columériens. Avant de m'adresser à vous, j'ai relu avec attention le programme de la liste « Coulommiers demain » que vous conduisiez en mars 2020. Dans celui-ci ne figure pas ce projet de se séparer du « Nid ».

Pour justifier l'orientation du projet de vendre, certaines raisons ont été exposées par Mme Laurence PICARD qui pourtant n'en a pas fait leur démonstration en séance. Aucune commission locale à laquelle j'ai participé n'a jamais évoqué ce sujet (j'ai pourtant assisté à la dernière commission des Finances du 31 mars 2021 et le sujet n'a pas même été esquissé alors que la raison première évoquée par Mme la Maire serait financière).

Surpris par une telle annonce à laquelle nous n'étions pas préparés ; j'ai immédiatement exprimé en séance du conseil municipal le fait qu'une telle décision demandait au préalable une consultation des Columériennes et des Columériens très attachés à leur centre de loisirs et de Vacances du Jura.

Parce que vous conduisiez la liste « Coulommiers demain », parce que vous avez été Maire de notre Commune, parce que vous avez été un élève ayant fréquenté « Le Nid » durant votre scolarité comme nous l'avons appris, je vous sollicite afin que vous interveniez auprès de la Municipalité de Coulommiers pour qu'un référendum communal soit organisé en amont de la prise de décision de vendre notre centre de Longchaumois. »

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Suivent les formules de politesse. Suite à ça, notre collègue Ministre n'a pas daigné répondre à ma sollicitation. Donc, à la commission Finances du 16 juin, j'ai de nouveau interrogé l'élue en charge des Finances Locales parce que je me suis étonné que le sujet ne soit pas encore évoqué, on en avait parlé au Conseil, donc il me semblait normal, qu'en commission Finances, on débattre justement du sujet.

Mme DELOISY n'a pas répondu et que le sujet n'était traité que par sa collègue de la « jeunesse », soit ! mais maintenant j'aimerais savoir, là est ma question : où en est l'avancement de ce projet ?

Laurence PICARD

Oh non ! ne faites pas semblant, sortez de votre texte quand même !

On vient de vous l'expliquer pendant un quart d'heure !

Pascal THIERRY

Ecoutez votre chef à tous, ne m'a pas répondu !

Laurence PICARD

Oui mais d'accord, mais vous ne pouvez pas me demander maintenant « je voudrais donc savoir où en est le projet » ! ça fait un quart d'heure qu'on vous explique où on en est !

Pascal THIERRY

Mais non ! Alors est-ce que vous avez un repreneur ? Madame, vous voulez vendre Longchaumois ?

Laurence PICARD

Oui, nous avons demandé aux Domaines une évaluation, nous l'attendons.

Pascal THIERRY

Il n'y a pas d'évaluation pour l'instant ?

Laurence PICARD

Pas encore. Ils y sont allés et on a pas le retour.

Pascal THIERRY

D'accord, moi je vous pose une autre question : quand vous aurez l'évaluation des Domaines, est-ce que vous pensez que vous allez trouver un repreneur pour ce bâtiment ?

Laurence PICARD

C'est la joyeuse incertitude dans ce genre de situation ! je ne sais pas !

Pascal THIERRY

Donc, la question reste posée. On en reparlera !

Laurence PICARD

On en reparlera, j'en suis sûre, je vous fais confiance !

Merci.

Coralie CHAMOIS

Dans tous les cas, repreneur ou non repreneur, l'association sera dissoute ?

Laurence PICARD

Oui.

Pascal THIERRY

A quelle date ?

Laurence PICARD

Lors de l'Assemblée Générale qui l'entérinera, voilà, d'ici la fin de l'année.

Il faut une A.G. de l'ACVL, c'est un vote.

D'autres questions ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Et bien je vais lever la séance.

La séance est levée à 21h20

Le secrétaire de séance